



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

41^e séance plénière

Lundi 9 novembre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

En l'absence du Président, M^{me} Aitimova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 11 de l'ordre du jour

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Rapport du Secrétaire général (A/64/372)

Projet de résolution (A/64/L.12)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Qatar, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.12.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur d'intervenir au titre du point 11 de l'ordre du jour pour présenter le projet de résolution publié sous la cote A/64/L.12, intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

Depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Arabie saoudite, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Grèce, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Islande,

Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Mali, Malte, Maroc, Norvège, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du) et Ukraine.

La Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies a assumé un important rôle de consolidation de la démocratie. Gouvernements, parlements et organisations de la société civile participant au Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies sont déterminés à se servir de la Conférence comme source d'inspiration et lieu d'échange d'expériences et de pratiques optimales.

Fort de son attachement à l'application et au suivi systématique des recommandations de la Conférence, l'État du Qatar a accueilli la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies en novembre 2006. Le Qatar s'emploie à la mise en place d'un comité consultatif international, composé de membres de différents groupes régionaux.

Depuis 2007, le Comité consultatif de la sixième Conférence internationale a tenu quatre importantes réunions à Doha et à New York présidées par M. Mohammed Bin Abdullah Bin Mutib Al-Rumaihi, Ministre adjoint des affaires étrangères du Qatar, et aidé à assurer une mise en œuvre et un suivi aux réunions du Mouvement de 2007 à 2009 ainsi qu'à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

09-59929 (F)



Merci de recycler

évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés lors de la Conférence.

Le Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies est un important facteur de promotion du dialogue international sur les concepts, principes et valeurs de base de la démocratie, ainsi que de renforcement d'une culture de partenariat avec les gouvernements, les parlements, le Forum international de la société civile pour la démocratie et l'ONU. Nous avons également mis en place un secrétariat et une présidence dotés d'une base de données d'information sur la démocratie pour fournir des informations par le biais de bulletins électroniques et autres sur les progrès réalisés dans l'application du programme de travail du Mouvement.

Dans ce cadre, le Qatar a également créé une structure chargée de la mise en œuvre du programme de travail du Mouvement que les futurs présidents de conférences peuvent utiliser. Il a également tenu des réunions au niveau des experts sur les méthodes de coordination et l'échange d'informations, ainsi qu'une autre réunion qui a abouti à la création de comités nationaux du Mouvement pour la démocratie et mis des documents de référence à la disposition de l'ensemble de ses membres.

La première Journée internationale de la démocratie a été célébrée le 15 septembre 2008 en application de la résolution 62/7 de l'Assemblée générale adoptée en novembre 2007. En sa qualité de président de la sixième Conférence internationale, le Qatar veille à la mise en œuvre systématique des recommandations faites à la Conférence et s'emploie à réunir les conditions favorables à l'avenir du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies par le biais de différents mécanismes créés à cette fin.

Le Qatar a encouragé la tenue de réunions entre États membres pour échanger les points de vue sur ce sujet parce qu'il importe, à notre avis, d'agir en dehors du cadre des conférences. Le Qatar a donc aussi organisé des réunions des États membres du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies en marge des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Qatar a tenu une réunion ministérielle du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies en marge de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, sous la présidence de M. Khaled bin Mohamed Al-Attiyah, Ministre d'État chargé de la coopération internationale, pour étudier les moyens de

renforcer le Mouvement en tant que mouvement institutionnel semblable à d'autres groupes politiques et régionaux des Nations Unies. Les participants à la réunion se sont penchés sur les initiatives à prendre pour garantir un avenir durable au Mouvement en tant qu'institution, ont convenu de veiller à un suivi efficace et effectif des recommandations de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et ont discuté de l'institutionnalisation du Mouvement.

Le projet de résolution dont est aujourd'hui saisie l'Assemblée (A/64/L.12) prend note avec satisfaction du travail réalisé dans le cadre des mécanismes de suivi de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, ainsi que des efforts de la présidence pour en améliorer l'efficacité et assurer un meilleur suivi. Le projet prend note à cet effet des issues des quatre réunions du Comité consultatif de la sixième Conférence internationale, notamment la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence pour 2007-2009 et la convocation de la réunion ministérielle du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies en marge de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

En outre, le projet de résolution réitère son appel en faveur du suivi des travaux de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies en invitant les parties intéressées à tenir le Secrétaire général informé des mesures prises à cette fin.

Le Qatar attache une grande importance à la Conférence et exhorte à un suivi efficace et rationnel de ses recommandations. Le projet de résolution prend note de l'institution par la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, sous la présidence du Qatar, de la Journée internationale de la démocratie le 15 septembre. Il réaffirme en outre le rôle central des parlements et l'implication active des organisations de la société civile et des médias, ainsi que leur interaction avec les gouvernements à tous les niveaux, dans la promotion de la démocratie.

Le projet de résolution demande au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à la commémoration de la Journée internationale de la démocratie et le prie instamment d'examiner les options susceptibles de renforcer le soutien du système des Nations Unies aux États Membres dans leurs efforts de consolidation de la démocratie et de la bonne

gouvernance, notamment le soutien au Président de la sixième Conférence internationale.

Le Qatar a enregistré de nombreux succès sous sa présidence de la Conférence, qui arrive à expiration sous peu, et les coauteurs du projet de résolution se félicitent de la décision du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela d'accueillir la septième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies en 2010.

Le projet de résolution invite le Secrétaire général, les États Membres, les organes et agences spécialisées concernés du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales à collaborer à la tenue de la septième Conférence internationale. Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela de sa décision d'accueillir la septième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et pour dire combien il importe de poursuivre les efforts de mise en œuvre systématique des recommandations des précédentes conférences.

Le Gouvernement qatarien a tenu avant aujourd'hui deux réunions de consultation informelles avec les États Membres sur le projet de résolution dont nous sommes aujourd'hui saisis. Je mets à profit cette occasion pour remercier les États Membres ayant participé aux discussions. Le Qatar, en sa qualité de Président de la sixième Conférence internationale, remercie tous les États Membres qui ont parrainé le projet de résolution et espère réunir le plus grand nombre de coauteurs. Nous préconisons instamment l'adoption du projet de résolution par consensus.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Avant que le Brésil ne devienne indépendant en 1822, de nombreux mouvements politiques avaient combattu pour notre indépendance. En 1789, l'un de ces mouvements a adopté cette devise en latin tirée de la première églogue de Virgile : « Libertas quae sera tamen », qui signifie « liberté bien que tard ». Quand le Brésil est devenu une république en 1889, la devise a été cousue sur le drapeau de l'un des États de la Fédération. Deux siècles plus tard, le Brésil est fier d'être une nation démocratique. Dans notre pays mais aussi partout dans le monde, ces idéaux de liberté et de démocratie ont inspiré de nombreux visionnaires.

En tant que Brésiliens, nous comprenons pleinement l'importance de la démocratie et des libertés fondamentales et nous sommes totalement

engagés dans les efforts visant à leur mise en œuvre. En conséquence, nous appuyons fortement tous les efforts déployés par l'ONU, les organisations régionales et les États Membres en vue de renforcer les programmes consacrés à la promotion et à la consolidation de la démocratie, prenant en compte les approches novatrices et les meilleures pratiques.

Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts des gouvernements visant à promouvoir et à consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/64/372). Nous saluons ses efforts soutenus et l'assistance fournie par tous les organismes des Nations Unies aux démocraties nouvelles ou rétablies, dans leur engagement pour l'établissement de l'état de droit ainsi que pour les valeurs centrales universelles et les principes des Nations Unies.

Nous avons accueilli avec satisfaction le choix du 15 septembre comme Journée internationale de la démocratie puisque nous croyons que la célébration de cette journée nous permettra de nous souvenir de l'importance de la démocratie. En outre, nous attachons un grand prix au rapport du Secrétaire général et à ses recommandations visant à améliorer le rôle de l'ONU en matière d'assistance à la démocratie.

Je voudrais également reconnaître et saluer la direction avisée de l'État du Qatar en tant que Président de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous nous félicitons de tous les progrès réalisés au cours des quelques dernières années, en particulier du processus d'institutionnalisation du mouvement. L'engagement du Gouvernement qatarien a été essentiel à la promotion des objectifs de la Conférence internationale.

Le Brésil a l'honneur de parrainer la résolution 62/7 et le projet de résolution A/64/L.12 qui a été présenté aujourd'hui.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, je voudrais aussi féliciter notre voisin d'Amérique du Sud, la République bolivarienne du Venezuela, pour avoir accepté de conduire la septième Conférence. Du fond du cœur, nous lui souhaitons plein succès pendant sa présidence.

Comme le Président Lula nous l'a une fois rappelé, le Brésil est une démocratie fière de sa population multiethnique, qui s'inspire d'un héritage culturel riche et varié mais qui partage un sentiment marqué de l'identité nationale. Nous vivons en paix à

l'intérieur du pays ainsi qu'avec les pays voisins, et c'est quelque chose que nous n'abandonnerons pas. En effet, avec plus de 100 millions d'électeurs, nos représentants sont élus par vote secret à tous les niveaux de gouvernement. La presse et les médias travaillent librement. En outre, à la plus récente élection présidentielle, les résultats non contestés ont été annoncés quelques heures seulement après la fermeture des urnes, puisque le Brésil a élaboré un système électronique de vote secret qui permet de connaître rapidement les résultats.

En conséquence, nos parlementaires respectent leurs mandats électoraux. Nos juges passent des examens publics pour être nommés. La Constitution brésilienne de 1988 reconnaît toutes les libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression et la liberté de rassemblement.

Nous appuyons pleinement l'Assemblée générale dans son rôle visant à encourager les gouvernements à renforcer les programmes nationaux de promotion et de consolidation de la démocratie, y compris à travers une coopération bilatérale, régionale et internationale accrue. Compte tenu du sens particulier de la démocratie et de la liberté pour les Brésiliens, nous continuerons d'appuyer tous les efforts du système des Nations Unies en vue de développer la gouvernance démocratique ainsi que la mise en place et la promotion d'un dialogue national inclusif et de la réconciliation dans les pays qui en auraient besoin.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts des gouvernements pour la promotion et la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies (A/64/372). Comme l'indique le rapport, les États Membres ont réalisé des progrès notables en matière de promotion et de consolidation de la démocratie, en collaboration avec les organisations régionales et intergouvernementales. Puisque la démocratie est un principe clef et une valeur centrale de l'ONU, soutenant la majeure partie de son activité, l'appui du système des Nations Unies est d'une importance capitale pour les démocraties nouvelles ou rétablies.

Depuis 1994, année où l'Assemblée générale a adopté sa première résolution en appui aux démocraties nouvelles ou rétablies (résolution 49/30), l'appui et l'assistance de l'ONU dans le domaine de la promotion de la démocratie se sont de plus en plus intensifiés en étendue comme en contenu. Cet appui comprend

l'assistance électorale, l'assistance aux processus d'élaboration d'une constitution, le renforcement des institutions de gouvernance démocratiques, l'état de droit, la promotion des droits de l'homme et des initiatives de lutte contre la corruption, l'amélioration de la sensibilité aux questions d'égalité des sexes et celle de l'autonomisation des femmes, la promotion de l'engagement civique dans les processus démocratiques et l'offre de bons offices pour résoudre les crises politiques et prévenir leur intensification.

Ma délégation tient ici à saluer la création, l'année dernière, d'une équipe volante d'experts en médiation au sein de Groupe d'appui à la médiation du Département des affaires politiques chargé d'une grande variété de questions, y compris le partage du pouvoir et de la richesse, la formulation d'une constitution et la gestion des ressources naturelles. Cette équipe pourrait couvrir les besoins des États Membres, en tant que force politique d'experts de haut calibre dans les domaines pertinents, et serait prête à être dépêchée rapidement à la demande des États Membres.

La Mongolie bénéficie d'une coopération solide et fructueuse, dans le cadre de la consolidation de ses avancées démocratiques, avec les entités du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son Centre de gouvernance d'Oslo, le Département des affaires politiques et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, aussi bien que l'Union interparlementaire et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

Cette année marque le vingtième anniversaire du commencement de la révolution démocratique en Mongolie. Pour nous, ce furent des années exigeantes, mais toutefois fructueuses en termes d'éducation et d'action, marquées par la création d'institutions démocratiques solides et par un effort inlassable pour réformer simultanément les systèmes politique et économique de la nation. Nous croyons que le système démocratique de gouvernement est le meilleur modèle pour garantir un cadre de libertés dans lequel chercher des solutions durables aux problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posent à notre société. Nous estimons donc que la consolidation démocratique doit émaner de la poursuite d'une réforme économique soutenue visant à assurer au peuple un meilleur niveau de vie. L'objectif du développement humain est prioritaire dans l'ordre du jour du Gouvernement mongol et il a été réaffirmé une fois encore par notre

premier ministre dans son discours d'investiture du 29 octobre.

Notre marche régulière vers la consolidation de la démocratie nationale a été reconnue à juste titre par la communauté internationale. La Mongolie a accueilli avec succès la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies en 2003 et a présidé le mouvement international jusqu'en novembre 2006. Nous sommes fiers de remplir actuellement la fonction de membre du Conseil exécutif de la Conférence. La Mongolie est également membre du Groupe d'organisation d'un autre mouvement international pour la démocratie, la Communauté des démocraties, et a été honorée par la décision de la Communauté de lui en confier la présidence à partir de 2011.

Nous sommes en outre reconnaissants au Secrétaire général Ban Ki-moon de nous avoir choisis pour siéger au Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD). En tant qu'un des principaux parrains de la résolution 62/7, la Mongolie a célébré la Journée internationale de la démocratie le 15 septembre de cette année avec plusieurs jours où le Parlement a ouvert ses portes au public, ainsi qu'avec un débat thématique avec les organisations de jeunesse portant sur la démocratie, les questions de tolérance politique et les orientations futures de la démocratie en Mongolie. Nous avons aussi donné le départ à une campagne nationale de trois mois sur l'enseignement de la démocratie.

Depuis Manille, la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies s'est transformée en un véritable mouvement mondial. Nous nous félicitons du fait que le Qatar, en tant que Président, ait insisté pour garantir un suivi et une mise en œuvre systématiques des décisions de la sixième Conférence, reflétées dans le programme de travail en question. Les résultats fructueux des quatre réunions du Comité consultatif de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ont prouvé l'utilité de ce mécanisme. Nous saluons aussi les efforts du Président pour mettre sur pied un secrétariat national, un site Internet et la base de données sur la démocratie de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, pour faciliter l'échange d'expériences et de savoir-faire entre les États concernant leurs efforts de démocratisation.

Puisque nous débattons de l'appui pluridimensionnel apporté par les organisations du système des Nations Unies et d'autres acteurs

concernés aux efforts déployés par les démocraties nouvelles ou rétablies, je voudrais émettre quelques idées au sujet des recommandations et observations formulées dans le rapport du Secrétaire général.

Premièrement, s'agissant d'assurer constamment un appui et une dynamique à la Journée internationale de la démocratie, fondés sur l'appui général qui s'est exprimé au niveau mondial au cours des deux dernières années afin de célébrer cette importante occasion, il serait préférable de définir un thème spécifique chaque année afin que les institutions du système des Nations Unies et les États Membres puissent mobiliser leurs efforts de manière plus systématique. En 2010, lorsque nous centrerons notre réflexion sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la communauté internationale pourrait choisir de célébrer la Journée internationale de la démocratie en mettant en avant les facteurs de la démocratie, en particulier la réduction de la pauvreté et la réalisation des autres OMD.

Deuxièmement, ma délégation se félicite de la recommandation du Secrétaire général d'encourager la complémentarité entre la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties. Pendant sa présidence de la Conférence, de 2003 à novembre 2006, la Mongolie a essayé de rapprocher les deux mouvements démocratiques mondiaux, notamment en intégrant les recommandations pertinentes aux documents ministériels finals aussi bien de la Conférence que de la Communauté, en organisant des consultations et en rédigeant un document officieux à cet effet.

Aujourd'hui, selon nous, un élan prend forme en faveur de nouvelles possibilités de coopération entre les deux mouvements démocratiques mondiaux, à savoir la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties. Comme nous le savons, le nouveau Président de la Communauté, la Lituanie, a fait de la synergie avec la Conférence l'une de ses priorités. Dans son rapport, le Secrétaire général a aussi suggéré de fournir une aide à cet égard. Par conséquent, nous pensons que les circonstances sont propices à de plus amples débats sur une possible coopération entre la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties.

Nous estimons également que les efforts internationaux visant à promouvoir la démocratie seront plus fructueux si la Conférence bénéficie d'une

collaboration et d'une coordination solides au niveau multilatéral avec les autres acteurs, par exemple l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, l'Union interparlementaire, l'Union africaine, l'Organisation des États américains, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, le Partenariat démocratique Asie-Pacifique, entre autres.

Troisièmement, pour garantir un suivi efficace entre les différentes Conférences, les pratiques et expériences accumulées par le passé, en particulier depuis la cinquième Conférence, devraient être encore renforcées. Comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, le suivi de la cinquième Conférence a permis d'appliquer efficacement les décisions de la Conférence d'Oulan-Bator, grâce à un certain nombre d'initiatives novatrices qui ont constitué un suivi substantiel de la cinquième Conférence, parmi lesquelles la mise en place d'indicateurs de gouvernance démocratique contrôlés au niveau national, la note nationale d'information et un plan d'action national pour consolider la démocratie en Mongolie. Ces expériences de suivi ont été partagées avec d'autres pays et des experts en démocratie, à la Conférence internationale de suivi des démocraties nouvelles ou rétablies d'Oulan-Bator en juin 2006, ainsi qu'à la sixième Conférence de Doha.

Quatrièmement, ma délégation pense que l'institutionnalisation de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies est essentielle pour assurer un suivi efficace et systématique des recommandations adoptées à chaque Conférence et pour revitaliser le mouvement en ce XXI^e siècle. Afin d'instaurer des mécanismes institutionnels viables pour mieux assurer la position politique de la Conférence dans le monde et fournir de meilleurs services à ses membres, nous avons besoin d'un secrétariat peu nombreux et efficace à New York, associé à un fonds d'affectation spéciale pour appuyer les activités de la Conférence. Nous applaudissons à l'empressement du Secrétaire général à appuyer l'institutionnalisation du mouvement à cet égard.

Cinquièmement, étant donné le rôle accru de l'ONU en matière d'appui à la démocratie et à la bonne gouvernance, le renforcement de l'aide de l'ONU à la démocratie et l'examen de la cohésion et de la coordination de cette aide sont devenus des points importants dans notre débat. À cet égard, nous nous félicitons de la récente publication d'une note

d'orientation sur la démocratie par le Secrétaire général.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale en septembre (voir A/64/PV.8), le Président de la Mongolie a souligné que la démocratie est en corrélation étroite avec les OMD, signalant que la Mongolie avait été le premier pays à adopter le neuvième OMD relatif au renforcement des droits de l'homme, à la promotion de la gouvernance démocratique et à la tolérance zéro de la corruption. Cette initiative pionnière, appuyée par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et le PNUD, pourrait s'avérer utile afin de garantir que l'aide à la démocratie soit intégrée plus efficacement aux travaux de l'ONU, apportant ainsi plus de cohésion et de coordination aux efforts de l'Organisation.

Je voudrais à présent réitérer, une fois encore, la proposition formulée par ma délégation durant la soixante-troisième session, aux termes de laquelle il serait conseillé d'entamer une étude sur la coordination et la cohérence interinstitutions des efforts de promotion de la démocratie entrepris par le système des Nations Unies. Cette étude devrait, selon nous, présenter des propositions et recommandations concrètes pour rationaliser et rendre plus cohérentes les actions des divers protagonistes de l'ONU impliqués dans la promotion de la démocratie.

Ma délégation pense également que l'Assemblée générale devrait examiner les points et recommandations soulevés dans le rapport du Secrétaire général, notamment ceux qui concernent la cohésion et la coordination de l'aide à la démocratie par le biais d'un débat thématique. Cela non seulement nous engagerait dans une discussion approfondie du rôle de l'ONU en matière de promotion de la démocratie, mais aussi contribuerait efficacement à mettre en œuvre le projet de résolution A/64/L.12, qui sera bientôt adopté, sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts des démocraties nouvelles ou rétablies.

Enfin, au nom de mon gouvernement, je voudrais féliciter le Qatar d'avoir présidé avec succès le mouvement pendant ces trois dernières années, et souhaiter plein succès au Venezuela qui accueillera la septième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous réjouissons que la République bolivarienne du

Venezuela ait été proposée par de nombreux pays, par le biais du projet de résolution A/64/L.12 que nous adopterons aujourd'hui, pour assumer la présidence du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies, pour la période 2009-2011. Nous félicitons le Qatar, et son Représentant permanent, l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour les progrès qu'il a permis de réaliser en étant à la présidence du Mouvement. Parmi ceux-ci, nous citerons la décision de l'ONU de proclamer le 15 septembre Journée internationale de la démocratie, la tenue réussie de la sixième Conférence du Mouvement en 2006 au Qatar, et la réunion ministérielle qui s'est déroulée dans le cadre du débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons également du rapport du Secrétaire général intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies » (A/64/372).

Les programmes de politique publique innovants mis en œuvre au Venezuela ont jeté les bases d'une démocratie empreinte de justice sociale. Ces programmes, destinés principalement aux plus défavorisés, aux pauvres et aux exclus de toujours, ont revitalisé et dynamisé la démocratie vénézuélienne.

Le Gouvernement vénézuélien promeut des missions sociales dont l'objectif est de s'attaquer aux racines des problèmes économiques, politiques, sociaux et culturels qui touchent les sociétés. Le Venezuela a enregistré des progrès importants à cet égard. Selon l'UNESCO, l'analphabétisme a été éradiqué au Venezuela grâce aux efforts concertés de notre gouvernement et à la coopération sans égal de la République sœur de Cuba. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, notre pays a, dans notre continent, surmonté les inégalités avec un succès phénoménal.

Le Venezuela a déjà atteint l'objectif du Millénaire pour le développement sur la réduction de la pauvreté extrême. Le Latinobarómetro, une organisation qui réalise des sondages d'opinion en Amérique latine, a défini notre pays comme étant l'un des plus démocratiques de la région. Cette organisation place également le Venezuela en tête du classement en ce qui concerne des indicateurs économiques et sociaux tels que l'égalité des chances, la sécurité sociale, la répartition du revenu et les opportunités d'emploi.

Les rapports de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Programme des Nations Unies pour le développement confirment le sentiment des citoyennes et des citoyens vénézuéliens, à savoir que la démocratie consolidée de notre pays jouit d'un appui populaire important. Aujourd'hui, tous les secteurs politiques et sociaux jouissant de libertés démocratiques et de droits civils et politiques qui étaient inconcevables par le passé. Ces 11 dernières années, par exemple, sous le gouvernement du Président Hugo Chávez Frias, 12 processus électoraux nationaux ont eu lieu, dont trois scrutins présidentiels et cinq référendums populaires, notamment un référendum révocatoire présidentiel. Nous pouvons donc affirmer que le Venezuela détient le record du monde du nombre d'élections.

Le Président assume la présidence.

Dans l'esprit de la Déclaration de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Doha (Qatar) en 2006, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme la richesse et la diversité des systèmes politiques démocratiques dans le monde entier, et elle insiste sur l'importance de mener des réformes démocratiques qui tiennent compte des particularités nationales, régionales, religieuses et culturelles de tous les pays du monde.

Compte tenu de la Déclaration de Doha, le Venezuela réaffirme sa conviction qu'il s'agit de la volonté du peuple souverain responsable de créer les institutions démocratiques d'un pays et que, par conséquent, il n'existe pas de modèle unique de démocratie ou d'ensemble unique d'institutions démocratiques. La diversité démocratique dans le monde est extrêmement riche.

Le Venezuela réaffirme l'importance que le Mouvement international des démocraties nouvelles ou rétablies coordonne de façon créative les actions des gouvernements, des parlements, de la société civile et des mouvements sociaux et populaires du monde entier pour renforcer les démocraties sur toute la surface de la planète. Le Venezuela remercie à nouveau les États Membres qui l'ont aidé à assumer la présidence du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies, et il est résolu à promouvoir ce mouvement avec le concours de tous les États Membres.

M. Waghmare (Inde) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais féliciter la délégation qatarienne d'avoir présenté le projet de résolution (A/64/L.12) sur

l'importance de l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous sommes heureux de coparrainer le projet.

Nous profitons également de cette occasion pour remercier le Qatar d'avoir dirigé avec succès la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ces trois dernières années, et assurons le Venezuela de notre appui alors qu'il s'apprête à assumer la présidence de ce processus.

Le processus de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies a parcouru un long chemin depuis sa création à Manille, il y a plus de 21 ans, alors qu'il ne comptait que 13 pays. Aujourd'hui, plus de 100 pays participent aux activités du processus et l'accession au statut de membre est ouverte à tous les États Membres de l'ONU. Cela souligne l'importance des principes et objectifs de la Conférence et le succès de cette initiative. Nous notons également avec plaisir que ce processus a aidé les pays à partager leurs expériences de la démocratie et à trouver des moyens de promouvoir une démocratie pluraliste et participative. Nous attendons avec impatience l'institutionnalisation des activités de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

L'Inde est la plus grande démocratie du monde, et elle est fière de défendre les traditions démocratiques les plus nobles depuis qu'elle a obtenu son indépendance, il y a plus de 60 ans. Nous sommes particulièrement satisfaits de la manière dont nous avons organisé nos élections. Ces dernières années, nous avons commencé à utiliser des urnes électroniques. Cela a permis à notre commission électorale de publier les résultats quelques heures seulement après le début du dépouillement, même si nos circonscriptions comprennent en moyenne plus d'un million d'électeurs. Il y a quelques mois, nous avons élu le quinzième Lok Sabha, la chambre basse du Parlement, au terme d'un processus monumental qui a vu plus de 700 millions d'électeurs exercer leur droit d'élire 543 membres du Parlement.

Nous sommes également fiers d'un autre processus démocratique qui se déroule en Inde au niveau local. Nous avons mis en place en 1993 un système institutionnalisé d'autogouvernance locale dans les zones rurales de l'Inde, par l'intermédiaire du système *panchayati raj*. Une caractéristique unique de

cette autonomisation des communautés locales est la composante relative à l'autonomisation des femmes, auxquelles est réservé un tiers des sièges électifs. En conséquence, le pays compte plus d'un million de représentantes élues.

Notre expérience nous a également enseigné que la démocratie est un puissant outil d'intégration de la population au processus de réalisation des objectifs de développement. Cela permet à la population de participer activement aux activités du Gouvernement et de l'influencer en fonction de ses aspirations. Cela permet également de donner une voix aux segments les plus vulnérables et les plus faibles de la société. Notre expérience confirme également le fait que la mise en œuvre des politiques de développement et des réformes économiques axées sur une démarche préventive et accompagnées d'une politique de démocratie libérale mène à une stabilité et une croissance générales dans le pays.

En tant que pays en développement, l'Inde est particulièrement bien placée pour comprendre les problèmes auxquels d'autres pays en développement font face dans leurs efforts en vue d'adopter la démocratie. Nous avons partagé nos expériences, nos capacités institutionnelles et notre infrastructure de formation avec les pays qui partagent nos valeurs et convictions démocratiques, et désirent tirer profit de l'expérience d'autres démocraties.

Dans ce contexte, nous sommes heureux d'être l'un de ceux qui contribuent le plus au Fonds des Nations Unies pour la démocratie et de siéger à son Conseil consultatif. Nous avons aussi partagé notre expertise par la voie bilatérale et à travers d'autres forums multilatéraux, pour promouvoir les idéaux démocratiques et l'état de droit. En outre, nous avons appuyé activement les activités du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de bonne gouvernance.

L'Inde est fermement attachée aux valeurs et aux principes qui sous-tendent la création de la Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous continuerons d'offrir notre appui à la Conférence et l'assistance nécessaire pour la consolider, la renforcer et l'épauler.

M. Menan (Togo) : Monsieur le Président, c'est toujours avec grand plaisir que la délégation du Togo vous voit présider les travaux de la présente session de l'Assemblée générale avec autant de doigté, de pragmatisme et de sagesse.

La délégation togolaise se réjouit de participer au débat sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

Le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/64/372) indique que de nombreuses activités ont été menées, tant au niveau bilatéral que multilatéral, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 62/7. Ma délégation s'en réjouit, car cela démontre la vitalité du mouvement et la détermination de la communauté internationale, notamment des Nations Unies, à l'accompagner. Elle se réjouit tout particulièrement de la célébration, le 15 septembre 2008, de la Journée internationale de la démocratie, heureuse initiative adoptée lors de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Doha, au Qatar, en novembre 2006.

L'Organisation des Nations Unies est bâtie sur des principes qui privilégient notamment la nécessité de garantir et de protéger la dignité et la valeur de la personne humaine ainsi que de créer les conditions favorables à la promotion d'une paix et d'un développement durables. Les interventions que nous avons écoutées jusqu'à présent confirment l'existence d'un consensus de plus en plus large autour des valeurs fondamentales qui sous-tendent la démocratie, d'une part et, d'autre part, la nécessité d'user de prudence et de circonspection dans l'adaptation, pour chaque nation, de la nature et du rythme de la consolidation de son processus démocratique. Il n'est pas, en effet, de modèle unique, et les différentes pratiques démocratiques doivent nécessairement respecter les spécificités de chaque culture et de chaque peuple.

Dès lors, l'ONU ne peut qu'encourager, soutenir et renforcer la démocratie là où elle mérite d'être accompagnée, à travers une assistance multiforme. Tous les pays ont besoin de cette assistance car il n'est pas certain que les principes démocratiques y soient observés dans toute leur plénitude. Du reste, le processus démocratique est une œuvre de longue haleine, et donc perfectible.

Pour ce qui le concerne, le Togo a toujours bénéficié de cette assistance de l'Organisation des Nations Unies. Avant même son accession à la souveraineté internationale, cette assistance a contribué à l'organisation des consultations ayant déterminé son avenir et, après son indépendance, à chaque fois qu'il a eu à la solliciter. Démocratie en construction, le Togo

s'est résolument engagé sur la voie d'un système de gouvernement fondé sur les principes démocratiques, qui constituent, à n'en point douter, le socle de l'édification d'une nation libre, solidaire et prospère.

Dans la déclaration de la délégation togolaise lors du débat général de la présente session, le 29 septembre 2009 (voir A/64/PV.13), il a été fait largement mention de la politique du Gouvernement togolais, qui a engagé des réformes institutionnelles et constitutionnelles audacieuses et unanimement saluées, allant dans le sens de la promotion de la démocratie, du renforcement de l'état de droit et de la promotion des droits de l'homme. En effet, le renforcement du cadre institutionnel de la démocratie ne peut se réduire à son fonctionnement ou à sa continuité uniquement à travers des mécanismes comme les élections périodiques ou le multipartisme. Elle commande également aux gouvernements de s'investir plus fortement dans le domaine de la liberté d'expression, sans laquelle il n'est pas de démocratie, garante de l'état de droit et d'un développement réussi et durable. Aussi, l'interdépendance de ces deux exigences, démocratie et développement, ont amené les gouvernants et toute la classe politique togolaise à convenir des règles essentielles devant régir désormais l'organisation des élections et la gouvernance économique du pays.

À ce sujet, dans un discours qu'il a prononcé à Atakpamé, une ville togolaise située au centre du pays, le 28 juillet 2007, le chef de l'État togolais, S. E. M. Faure Gnassingbé, a solennellement proclamé devant le peuple togolais et la communauté internationale qu'il s'engageait fermement à tout mettre en œuvre afin que les élections ne soient plus jamais au Togo l'occasion de violences devant faire couler le sang. Le succès des élections législatives d'octobre 2007, qui ont été qualifiées, par les observateurs internationaux, d'honnêtes, crédibles, transparentes et non violentes, est le résultat le plus tangible de cette volonté du Gouvernement togolais.

Au premier trimestre de l'année prochaine, mon pays organisera l'élection présidentielle, à laquelle tout citoyen remplissant les conditions définies par la Constitution et le Code électoral est libre de se présenter. Dans cette optique, à la faveur de discussions entre les acteurs politiques du pays, sous l'impulsion du Président Blaise Compaoré, du Burkina Faso, facilitateur du dialogue intertogolais, le Code électoral a été modifié par consensus, allégeant ainsi les conditions d'éligibilité.

De même, les membres de la Commission électorale nationale indépendante, chargée de l'organisation et de la supervision des élections, ont été désignés. Cette structure centrale pour l'organisation, en 2010, d'une élection présidentielle crédible et respectant les standards internationaux, a élu son bureau et s'est déjà mise au travail. Comme l'a souligné le chef de l'État dans son discours devant le corps diplomatique au début de cette année, le Gouvernement togolais n'entend rien ménager pour garantir le succès de l'élection présidentielle prochaine, qui devra consolider les acquis de la démocratie togolaise.

Nous savons tous que le chemin de la démocratie est toujours semé d'embûches et le plus dur à faire, c'est d'amener les citoyens à comprendre que la démocratie est une exigence qui s'impose à tous, et surtout qui se construit chaque jour. La démocratie est donc un processus évolutif que le moindre déséquilibre social peut mettre en péril, qu'il faut constamment soutenir par des efforts, de l'innovation et de l'imagination. Là réside, sans doute, sa supériorité par rapport à d'autres formes de gouvernement. C'est le seul système politique capable de corriger ses propres dysfonctionnements. C'est pourquoi ma délégation tient, une fois encore, à remercier tous les partenaires du Togo, dont les Nations Unies et l'Union européenne, qui participent activement, aux côtés de la Commission électorale nationale indépendante, à la préparation de cette élection, et qui envisagent d'apporter leur assistance financière et matérielle au Gouvernement à cette fin. Il est réconfortant, de nos jours, de constater que les jeunes démocraties se consolident en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Pour sa part, le Togo apportera toute sa collaboration en vue de la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Il invite tous les pays membres du Mouvement à prendre en compte les propositions avancées lors de la réunion ministérielle tenue à New York le 29 septembre dernier, afin d'insuffler un nouvel élan au Mouvement.

Le Togo croit ainsi profondément que la transformation de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies en groupe institutionnel organisé, à l'instar d'autres groupes politiques et entités régionales, contribuera à revitaliser ses actions et à permettre de promouvoir la démocratie dans les États membres.

Je ne saurais terminer mon propos sans rendre hommage à tous les pays et personnes de bonne volonté qui sont à l'avant-garde de cette initiative, particulièrement l'État du Qatar et ses dirigeants, qui assurent la présidence du Mouvement depuis plusieurs années et qui ne ménagent aucun effort pour le renforcer davantage.

Notre souhait le plus ardent est que les initiatives des uns et des autres permettent à la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, dans le cadre d'une coopération bilatérale et multilatérale agissante, de réaliser pleinement ses objectifs afin de préserver la paix et la sécurité au bénéfice de nos populations.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Les paroles solennelles de Mahatma Gandhi retentissent avec un écho particulier dans les communautés des îles de l'archipel des Maldives : « L'esprit de la démocratie ne peut pas être imposé de l'extérieur. Il doit venir de l'intérieur. »

Il y a tout juste un an, les Maldiviens ont fait de longues queues pour voter dans la toute première élection démocratique multipartite dans l'histoire du pays. Le taux de participation à cette élection a atteint un chiffre record et le Président Mohamed Nasheed, qui est aujourd'hui le dirigeant du premier gouvernement légitime et démocratique de notre nation insulaire, en est sorti vainqueur. En septembre dernier, le Président Nasheed a renouvelé à cette tribune même l'expression de son attachement à un gouvernement par le peuple et pour le peuple. L'élection a été l'aboutissement de quatre années de réformes intenses dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme aux Maldives, marquées par l'introduction d'une nouvelle constitution qui a séparé les trois branches du Gouvernement, renforcé les garanties en matière de droits de l'homme, introduit le multipartisme, favorisé la liberté des médias et créé tout un ensemble d'institutions et d'organes de contrôle indépendants.

L'élection aux Maldives a été observée par des nations du monde entier et par des observateurs venus du Commonwealth et de l'Union européenne, ainsi que par une équipe d'évaluation composée d'experts de l'ONU. Ces nouveaux processus électoraux et démocratiques ont également bénéficié de l'appui et de l'assistance continus de nos partenaires. En bref, les Maldives se sont employées sans relâche à veiller à ce

que les forces de la liberté l'emportent pour leur peuple.

Les Maldives sont bien conscientes que l'élection de 2008 n'est pas la destination finale de ce voyage. Une élection démocratique ne suffit pas pour déclarer qu'un pays est démocratique. Avec une nouvelle constitution moderne en place, les Maldives reconnaissent qu'il faut de toute urgence consolider ces jeunes institutions démocratiques, l'histoire moderne nous montrant que les nouvelles démocraties ont tendance à revenir à un régime autoritaire. En effet, le *Rapport mondial sur le développement humain de 2002* a montré qu'un gouvernement élu était renversé par la force militaire presque chaque année. Notre peuple doit être rassuré et croire que l'esprit de la démocratie perdurera.

La démocratie est étroitement liée à la stabilité politique et à la prospérité économique. Ainsi, d'un point de vue financier, préserver la démocratie coûte cher. Les Maldives, par exemple, souffrent des conséquences de la crise financière mondiale, et des mesures d'austérité sévères ont donc déjà été adoptées pour sauver de la ruine l'économie du pays. Des lacunes juridiques existent dans des domaines importants, et y remédier renforcerait l'état de droit et garantirait le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Des mécanismes renforcés sont nécessaires pour lutter contre la corruption et garantir le respect du principe de responsabilité et la bonne gouvernance.

Malheureusement, les démocraties nouvelles sont fondamentalement instables en leurs stades initiaux. Nous sommes préoccupés par la possibilité que notre nouvelle démocratie succombe sous les coups des extrémistes qui prospèrent dans les tréfonds de notre société. Si ces éléments ne sont pas maîtrisés, ils représentent une menace sérieuse au bon fonctionnement de notre jeune système démocratique.

Confronté à des difficultés économiques et à des problèmes sociaux émergents, le Gouvernement a le vif désir de recevoir l'assistance et l'appui de la communauté internationale en vue de s'assurer qu'il pourra offrir à son peuple la vie meilleure pour laquelle il a lutté. Les Maldives ont toujours eu foi dans la bonne volonté de leurs partenaires internationaux. Depuis la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, les Maldives l'ont fortement appuyé. De nouvelles ressources sont nécessaires pour renforcer les capacités des groupes de la société civile, en

particulier dans les nouvelles démocraties telles que les Maldives. Les activités d'une société civile avancée permettent de faire échec à tout recul de la démocratie.

Il faut également appuyer la capacité du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de faire face à de nouveaux problèmes. Les Maldives pensent que le Conseil s'efforce de bien s'acquitter de son mandat et contribue grandement au renforcement des droits de l'homme dans le monde. Les mécanismes thématiques se sont également révélés particulièrement utiles pour les nouvelles démocraties, telles que les Maldives, car ils permettent de vérifier de l'extérieur certains aspects spécifiques de la consolidation de la démocratie. Les Maldives ont donc adressé en 2006 une invitation permanente aux mécanismes thématiques de l'ONU et ont, à ce jour, accueilli quatre titulaires de mandat.

Je tiens à remercier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des efforts fort utiles qu'il déploie pour aider le Gouvernement à faire face à tous ceux qui cherchent à porter atteinte à la démocratie. S'agissant des Maldives, le Haut-Commissariat continue d'être aux côtés du Gouvernement et de l'aider à promouvoir une culture démocratique aux Maldives.

Bien que l'ONU n'ait pas adopté de traité spécifique sur la démocratie, le droit international consacre les principes démocratiques dans des conventions existantes, en particulier la Charte internationale. Des normes telles que l'égalité, la non-discrimination et les droits et libertés fondamentales, notamment le droit de vote et la participation politique, sont des normes bien établies qui déterminent les normes démocratiques pour tous les peuples du monde. Par conséquent, en tant que membres responsables de la communauté internationale, nous devons travailler ensemble d'une manière cohérente à garantir que les droits et les libertés convenus au niveau mondial soient pleinement réalisés pour nos peuples.

Avant de terminer, je tiens à affirmer que les Maldives ont été un ardent défenseur de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. La Conférence offre aux pays un forum essentiel pour partager leurs expériences et participer à un dialogue actif sur les façons de renforcer des démocraties fragiles. C'est pour cette raison que les Maldives sont fières de parrainer le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Un corps législatif dynamique, un corps judiciaire indépendant, des élections libres et régulières et une société civile énergique sont les remparts de la

démocratie. Dans le monde entier, nous sommes témoins du renouvellement de l'attachement au changement démocratique. Et ainsi, en fin de compte, c'est un test capital pour la communauté internationale que de démontrer qu'elle est capable de faire prévaloir les forces de la démocratie dans nos pays.

M. Gatan (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à adresser les félicitations de ma délégation à la délégation de l'État du Qatar pour la façon fort capable dont elle a, en tant que Présidente de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, dirigé les efforts des membres de la Conférence pour promouvoir et consolider leurs démocraties nouvelles ou rétablies.

Les Philippines ont parrainé le projet de résolution A/64/L.12 présenté par la délégation de l'État du Qatar, tout comme elles ont parrainé par le passé les résolutions sur la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, dans la ligne de son attachement aux principes et aux objectifs de la Conférence tenue pour la première fois à Manille en 1988.

Les Philippines ont organisé la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies après leur révolution, qui s'est déroulée sans effusion de sang en 1986 et qui a mis fin à des années d'autoritarisme dans notre pays.

Ma délégation a continué à prendre activement part aux travaux de la Conférence et continuera à le faire, compte tenu de la nécessité de poursuivre la coopération, non seulement entre les pays se trouvant dans des situations semblables, mais également avec le système des Nations Unies. C'est nécessaire pour que ces pays mettent en commun leur expérience et se prêtent un appui mutuel en vue d'assurer la viabilité de leurs démocraties et d'être ainsi considérés comme des membres productifs de la communauté internationale et de pouvoir fournir plus aisément l'assistance et les services nécessaires à leurs communautés respectives.

Les Philippines félicitent la délégation de l'État du Qatar d'avoir organisé en septembre la première réunion ministérielle de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, en marge du débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Cette réunion de haut niveau a été historique, car elle a eu des résultats positifs, notamment la décision de tenir le premier sommet de la Conférence et la création d'un secrétariat de la Conférence à New York, afin de pouvoir aider plus

efficacement le Président de la Conférence et les pays membres. Nous félicitons également la délégation de l'État du Qatar d'avoir lancé plusieurs initiatives qui facilitent l'institutionnalisation de la Conférence et aident à garantir sa viabilité à l'avenir.

Avant de terminer, les Philippines souhaitent féliciter la République bolivarienne du Venezuela, qui assumera la direction de la Conférence l'année prochaine. À cet égard, les Philippines souhaitent réaffirmer leur plein appui à la délégation de la République bolivarienne du Venezuela, qui présidera la septième Conférence.

M. Zinsou (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation vous sait infiniment gré d'avoir convoqué cette séance plénière de l'Assemblée générale consacrée, entre autres, à l'examen du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/64/372).

Voici bientôt une décennie que le Bénin a eu l'honneur d'accueillir sur son sol la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. L'étape de Cotonou intervenue à l'orée du XXI^e siècle a été un tournant décisif dans la confirmation du rôle de ces conférences comme forums de réflexion et de dialogue entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion de la démocratie.

L'orientation stratégique prise s'est résolument axée sur l'appropriation des principes et des valeurs de la démocratie pluraliste par les pays en développement, mais aussi sur les voies à suivre et les moyens à mettre en œuvre pour assurer l'enracinement de ce système politique dans les démocraties nouvelles ou rétablies pour la promotion de la culture démocratique dans le monde, comme moyen de consolider la paix et la sécurité internationales, et de promouvoir le développement.

Depuis lors, d'autres pays ont repris le flambeau, et les conférences ont évolué rapidement, se transformant en un mouvement de solidarité agissant entre les pays concernés et les partenaires de développement, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport fort instructif du Secrétaire général nous édifie sur les avancées réalisées dans ce cadre, et en particulier depuis la sixième Conférence, tenue à Doha fin octobre-début novembre 2006.

À cet égard, le cap a été résolument mis sur l'institutionnalisation du mouvement par la mise en place d'un comité consultatif, l'institution d'une réunion annuelle de haut niveau et la mise en place d'un secrétariat restreint appuyant le Président dans l'exercice de ses fonctions. Nous saluons ici l'engagement du Gouvernement qatarien, qui a œuvré sans désespérer pour donner corps à ces décisions. Un des succès remarquables, dans ce domaine, a consisté en l'obtention de la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une Journée internationale de la démocratie, célébrée deux fois déjà (résolution 62/7). Outre la convocation régulière des organes intersessions, le Qatar s'est aussi employé à élucider les modalités d'opérationnalisation de l'institutionnalisation de manière à ce que la prochaine Conférence soit en mesure de statuer sur des propositions concrètes.

Dans ce cadre, ma délégation voudrait réitérer ici son appui aux actions allant dans ce sens et son adhésion à la mise en place d'une structure permanente de coordination de la mise en œuvre des recommandations des Conférences permettant d'insuffler une dynamique forte au renforcement de la démocratie dans nos pays. Le Bénin n'a aucune difficulté à s'associer au principe de l'établissement d'un secrétariat pour assister le Président de la Conférence ici à New York; à la création d'un fonds d'affectation spécial pour financer les activités de ce secrétariat suivant le modèle du Groupe des 77 et de la Chine; à la prise en charge de la coordination nationale de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence par une structure tripartite bien identifiée servant d'interface au secrétariat sur la base des directives élaborées sous la direction du Président de la sixième Conférence.

La mise en œuvre de ces mesures concrètes permettrait d'assurer une meilleure visibilité à la Conférence et de mobiliser plus de ressources pour renforcer le suivi des recommandations et surtout de favoriser l'activation d'échanges d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques au niveau des États Membres.

Le rapport du Secrétaire général met en exergue l'action multiforme du système des Nations Unies à l'appui des démocraties nouvelles ou rétablies. Le système des Nations Unies a su accompagner avec une flexibilité remarquable les développements dans les démocraties nouvelles, encadrant les efforts de restauration dans les pays où la démocratie a essuyé

des revers passagers ou des remises en cause fondamentales, et accordant une attention particulière au problème crucial que posent les changements de gouvernements anticonstitutionnels.

La mobilisation de la communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, a été pour une bonne part dans les actions concertées entreprises par l'offre de bons offices pour assurer la reprise du dialogue entre les parties prenantes aux processus politiques nationaux facilitant l'émergence du consensus national pour le retour à l'ordre constitutionnel. Certains dérapages enregistrés récemment ont démontré la nécessité de renforcer la capacité de réaction rapide de l'ONU dans les situations à risque afin de parer aux développements de nature à engager les pays dans l'engrenage de la violence.

À ce titre, le Secrétaire général, dans son rapport, s'est posé la question de savoir comment faire face aux crises politiques et éviter qu'elles ne dégèrent, ce qui est l'un des plus grands problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. Nous devrions accorder davantage d'attention à cet aspect de l'action de l'Organisation qui nous ramène à la question de la prévention des conflits. Il est à remarquer que l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les situations de crise politique a été plus efficace dans les sous-régions où l'Organisation avait des moyens de déploiement rapide repositionnés, notamment au niveau des bureaux régionaux, assurant une couverture régulière et une liaison de proximité avec les organisations régionales et sous-régionales.

D'une manière générale, la coopération avec les organisations internationales et régionales a montré dans nombre de cas sa grande utilité, et pas seulement pour le dénouement des crises. Au-delà des crises, cette coopération s'est avérée une voie royale pour une assistance spécifique mettant en synergie les apports des uns et des autres, au bénéfice certain de l'efficacité recherchée, non seulement pour la gestion des crises, comme je le disais, mais surtout pour l'appui concourant aux efforts de promotion des droits de l'homme, de renforcement des institutions démocratiques, d'autonomisation des femmes et à la participation de la jeunesse.

Tout cela mis ensemble justifie bien les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport. Le Bénin s'y associe pleinement, surtout en ce qui concerne la complémentarité à assurer

entre la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties pour le renforcement de la coopération en faveur de la démocratie. Cela requiert, nous en convenons, la création de mécanismes de coordination et de partenariats stratégiques de nature à sortir du carcan de l'étiquetage pour renforcer l'appropriation des processus démocratiques.

Il s'agit en priorité de mobiliser un appui efficace en faveur des processus endogènes concourant à la démocratisation et à l'enracinement de la démocratie. À cet égard, il importe effectivement d'assurer la cohérence et la coordination de l'aide en faveur des démocraties nouvelles ou rétablies de la part de l'Organisation des Nations Unies et de tous les partenaires engagés.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à la résolution 57/32 du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'Observatrice de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de son débat sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Je voudrais, pour commencer, féliciter l'État du Qatar pour ses efforts. Ces trois dernières années, le Qatar a fourni un travail considérable pour assurer le suivi des recommandations de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies tenue avec succès à Doha en 2006. J'en profite également pour exprimer notre satisfaction du rapport du Secrétaire général.

L'Union interparlementaire (UIP) est heureuse d'être associée au processus de la Conférence. En tant que responsable de la composante parlementaire de la Conférence, elle attend avec intérêt de travailler avec l'hôte de la prochaine rencontre, le Venezuela, afin d'assurer une contribution importante des parlementaires.

L'UIP est favorable aux projets envisagés pour assurer la pérennité et l'institutionnalisation du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. La nécessité apparaît en effet de manière évidente de poursuivre les travaux entre les conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies.

À cet égard, il pourrait être très utile d'avoir à New York un petit secrétariat qui serait chargé d'entretenir les relations avec tous les partenaires de la Conférence et de les réunir à intervalles réguliers.

Lors de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, à Doha, chacune des réunions des parties prenantes a publié un plan d'action – destiné aux gouvernements, aux parlements et à la société civile – pour continuer à promouvoir la démocratie aux échelons national et international. Il importe aussi que tous les signataires de ces engagements aient à rendre compte de leur action. Enfin, il serait utile que la mise en œuvre de ces engagements soit soumise à un examen annuel qui ne relèverait pas uniquement du Président de la Conférence, mais de tous les membres. En l'espèce, un petit secrétariat pourrait être d'un grand secours.

Il est indéniable que la configuration tripartite du mouvement des démocraties nouvelles et rétablies – gouvernements, parlements et société civile – a permis d'adopter une démarche intégrée en matière de promotion de la démocratie dans le monde. Toutefois, nous souhaitons voir des échanges plus systématiques entre les trois composantes du mouvement, lors de la septième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

Ce mouvement tire en effet sa force de l'engagement constructif de ses parties prenantes et son approche inclusive. Néanmoins, pour aller de l'avant, nous serions favorables à l'idée de mettre au point de nouvelles modalités de manière à permettre un dialogue, des échanges et des actions conjointes plus régulièrement, afin que les parties prenantes puissent travailler ensemble, sur un pied d'égalité. Aussi avons-nous formulé une série de recommandations à ce sujet.

Nous le savons, le public semble désabusé à l'égard de la démocratie et, comme il ressort du rapport du Secrétaire général, d'aucuns ont même le sentiment que la démocratie n'a pas amélioré la vie de chacun. Inquiète de cet état de choses et soucieuse de connaître le sentiment du public à l'égard de la démocratie, l'UIP a cette année commandé une enquête mondiale sur le thème de la tolérance en politique. La conclusion générale de cette enquête est que si le public adhère massivement au principe de la tolérance en politique dans toutes les régions du monde, dans les faits, il y a un sentiment très répandu d'un grave manque de tolérance dans la vie politique.

Les résultats de l'enquête ont fait apparaître certains problèmes sur lesquels il faudra se pencher plus sérieusement. La liberté d'expression politique, le rôle de l'opposition, la protection du mandat parlementaire, la promotion d'une représentation accrue des groupes minoritaires et autochtones dans la vie politique sont autant de questions qui seront intégrées au programme de travail de l'UIP pendant des mois et années à venir. Nous sommes certains que cela aura un impact dans les parlements nationaux, mais aussi chez les autres partenaires agissant en faveur de la démocratie.

L'UIP est également convaincue de l'immense rôle que les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont à jouer dans le développement et la promotion de la démocratie dans le monde. C'est pourquoi elle œuvre à l'édification d'un partenariat solide avec l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, par le biais du Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement. La semaine dernière encore, l'ONU et l'UIP ont organisé ensemble la troisième Conférence mondiale sur l'e-Parlement, dans les locaux de la Chambre des représentants des États-Unis, au Capitole, à Washington.

Il est indéniable que les technologies modernes de l'information et de la communication contribuent non seulement à mettre en communication les parlements et les citoyens, mais aussi à renforcer la démocratie en rendant les institutions publiques plus ouvertes, plus transparentes et plus efficaces et en améliorant parallèlement la prestation des services publics essentiels. La conférence de la semaine dernière a débouché sur une série de recommandations qui guideront nos travaux futurs.

L'UIP reste attachée à son action de renforcement des capacités au sein des parlements – grâce à des services consultatifs, une assistance technique, ainsi que des séminaires et ateliers de renforcement des capacités et des programmes de formation. Elle est en outre déterminée à ne pas relâcher ses efforts pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique, défendre et promouvoir les droits de l'homme et contribuer à l'établissement de normes internationalement reconnues dans le domaine de la démocratie.

L'UIP demeure par ailleurs déterminée à entretenir la dynamique en faveur de la Journée internationale de la démocratie car, comme l'indique le

rapport du Secrétaire général, « la manière dont les États Membres, et en particulier les parlements, ont répondu à l'invitation de célébrer la première Journée internationale de la démocratie a été vraiment spectaculaire ».

Dans le monde entier, les parlements mettent à profit la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre, pour établir avec les citoyens, et en particulier avec les jeunes, un dialogue sur les succès obtenus et les difficultés rencontrées par la démocratie dans leur pays. L'UIP continuera à travailler aux côtés des parlements et à les encourager à agir de manière à assurer le respect de pratiques, de principes et de préceptes démocratiques.

De surcroît, l'UIP est attachée à son partenariat avec l'ONU, notamment à travers la Commission de consolidation de la paix, pour édifier des parlements forts dans les sociétés sortant d'un conflit. Les parlements de pays tels que la Sierra Leone, le Burundi et la République centrafricaine doivent faire preuve de leadership pour panser les plaies et reconstruire leurs pays. Ensemble, nous avons le devoir de les soutenir dans cette démarche, car elle aidera la population à recueillir les fruits de la paix et atténuera la défiance du public à l'égard des institutions de gouvernance. Il convient en effet que la démocratie apparaisse comme un outil au service des citoyens.

En conséquence, nous entendons poursuivre notre partenariat avec le système des Nations Unies et les États Membres de l'ONU dans nos efforts conjoints pour promouvoir et consolider encore les démocraties nouvelles ou rétablies.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à la résolution 58/83 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 2003, je donne à présent la parole à l'observateur de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

M. Tommasoli (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'État du Qatar d'avoir pris l'initiative d'organiser la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et d'avoir encouragé des progrès dans la réalisation du programme de cette dernière pour la période 2007-2009. Comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/64/372), l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale a toujours apporté son aide et sa coopération à la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

Nous avons contribué aux débats politiques à Doha, à Oulan-Bator et à Cotonou, forts de notre expérience et de nos connaissances en matière de renforcement de la démocratie, et nous sommes déterminés à continuer de le faire à la prochaine conférence, qui sera organisée par la République bolivarienne du Venezuela.

Cette année, nous voudrions rappeler que nous célébrons l'anniversaire de multiples avancées démocratiques : voilà 30 ans qu'est apparue la troisième vague de démocratisation en Amérique latine, 20 ans que le mur de Berlin est tombé, 15 ans que l'apartheid a pris fin en Afrique du Sud et 10 ans que les premières élections de l'ère réformiste ont eu lieu en Indonésie.

Parallèlement, nous devrions rester prudents face aux insuffisances, au manque d'ancrage et à la fragilité persistante de la démocratie dans de nombreux pays. Les processus de transition s'interrompent souvent à l'étape de la démocratie électorale, n'allant pas jusqu'à garantir aux citoyens un exercice plus large de leurs droits civils et politiques, l'égalité d'accès à la justice et une totale liberté d'expression et d'association. Le système de contrepoids démocratique demeure faible dans de nombreux pays, alors que les processus électoraux sont souvent largement entachés de fraudes. Les tentatives faites par des présidents en exercice de modifier la constitution de leur pays afin de rester au pouvoir se sont multipliées. Les institutions démocratiques officielles restent souvent peuplées par des élites politiques, qui n'agissent pas toujours dans l'intérêt des citoyens. Enfin, les insuffisances nationales alliées aux contraintes extérieures ont souvent empêché les jeunes démocraties d'offrir une meilleure qualité de vie à leurs citoyens, ne parvenant pas de ce fait à instaurer le niveau de confiance nécessaire et indispensable pour enraciner la démocratie et garantir sa viabilité à long terme.

Bien que l'idéal de la démocratie demeure un moteur de changement politique partout dans le monde, un déséquilibre persiste entre la très grande valeur attachée à l'idée de démocratie et le manque de confiance dans les institutions démocratiques, telles que les partis politiques et les parlements, qui sont souvent vus comme élitistes, essentiellement masculins, inefficaces, passifs et manquant d'esprit d'ouverture et de représentativité.

La crise financière mondiale et la récession économique qui s'en est suivie constituent des coups graves et potentiellement dangereux portés à un certain

nombre de jeunes démocraties, en particulier en Afrique, car elles réduisent davantage leur capacité d'obtenir des résultats en matière de développement et de protection sociale et augmentent par conséquent leur vulnérabilité aux options autoritaires.

La crise économique et financière et l'évolution de l'environnement politique devraient l'une et l'autre être perçues comme des occasions à saisir et comme des incitations à aborder, grâce à de vastes partenariats internationaux, interinstitutionnels et interrégionaux, la question de l'aide à la démocratie, afin d'asseoir la légitimité et la crédibilité de cette dernière et d'accroître son efficacité.

Les efforts visant à renforcer l'aide internationale à la démocratie devraient tirer parti du vaste réservoir d'enseignements tirés de l'expérience et des approches nouvelles et plus efficaces que ceux-ci nous permettent d'adopter. Ces enseignements montrent qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques d'appui à la démocratie qui soient adaptées au contexte, fondées sur des processus et axées sur le long terme, et qui contribuent à édifier la démocratie de l'intérieur, en s'appuyant sur des partenariats véritables et sur le partage des connaissances et des expériences, en particulier celles acquises par le monde du Sud, pour dépasser ainsi le paternalisme obsolète qui caractérise souvent la relation donateur/bénéficiaire.

Dans cette perspective, le processus de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies offre de grandes possibilités d'encourager la coopération et le partage des données d'expérience dans le domaine du renforcement de la démocratie. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale voudrait insister sur deux points : la nécessité d'assurer un suivi efficace entre les conférences et l'importance d'échanger les données d'expérience en matière de démocratisation.

Pour ce qui est du suivi, il faut aller plus loin que les conférences et les lier à des efforts concrets de renforcement de la démocratie sur le terrain. L'initiative du Qatar de créer un comité consultatif de la sixième Conférence et de mettre en œuvre un programme de travail triennal pour la période 2007-2009 est un pas dans la bonne direction. Un autre exemple de mesure de suivi est la réalisation d'auto-évaluations de l'état de la démocratie par les États Membres, afin de définir les domaines où une action s'impose et les moyens de procéder aux réformes. L'expérience de la Mongolie, hôte de la cinquième

Conférence, est à cet égard pertinent. À la demande de la Mongolie, l'Institut a prodigué des conseils techniques concernant ce processus, en se fondant sur la méthodologie d'évaluation de l'état de la démocratie qu'il a mise au point.

La deuxième question a trait au partage des données d'expérience en matière de démocratisation. Le processus de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies doit mieux utiliser le partage des données d'expérience, y compris dans une perspective Sud-Sud, s'agissant des difficultés et des succès des processus de réforme démocratique. On pourrait s'appuyer pour cela sur une articulation plus systématique entre les sections de la Conférence qui représentent les gouvernements, les parlements et la société, fondée sur une stratégie pluriannuelle, en définissant clairement le rôle et les responsabilités de tous les acteurs qui participent au processus des démocraties nouvelles ou rétablies.

La célébration de la Journée internationale de la démocratie s'est avérée une excellente occasion d'encourager le dialogue entre les acteurs nationaux, contribuant ainsi au renforcement de la démocratie sur le terrain. Une telle approche pourrait faciliter les liens stratégiques et opérationnels entre les rencontres périodiques de haut niveau, comme la Conférence et la Communauté des démocraties, et le travail courant des organismes qui participent au renforcement de la démocratie, y compris ceux qui appartiennent au système des Nations Unies. Cela permettrait d'accroître la pertinence stratégique et politique des processus relatifs aux démocraties nouvelles ou rétablies en tenant pleinement compte de problèmes plus vastes, tels que la question de savoir comment mettre en œuvre un programme revitalisé de renforcement de la démocratie au sein de l'ONU et comment accroître l'efficacité du système des Nations Unies dans ce domaine, ainsi que cela est indiqué dans la note d'orientation publiée récemment par le Secrétaire général.

Un partage effectif des données d'expérience pourrait se fonder sur les critères suivants : comment utiliser au mieux et exploiter les connaissances existantes, les réseaux de praticiens et les outils institutionnels servant au renforcement des capacités, notamment ceux qui sont déjà le résultat de partenariats efficaces entre institutions actives dans le domaine du renforcement de la démocratie; et comment élaborer des programmes ciblés pour le segment de haut niveau de ce processus, et veiller à ce

que les plans d'action qu'il produit soient conçus en fonction de cadres clairs et mesurables, au sein desquels sont définies les responsabilités des acteurs concernés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, en matière de financement, de mise en œuvre et de suivi.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale est déterminé à continuer d'appuyer le processus de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/64/L.12.

Les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Afghanistan, Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cap-Vert, Chypre, Congo, Costa Rica, Danemark, Guatemala, Luxembourg, République de Moldova et République tchèque.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.12?

Le projet de résolution A/64/L.12 est adopté (résolution 64/12).

Le Président (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 11 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 49 de l'ordre du jour

Culture de paix

Rapport du Secrétaire général (A/64/325)

Note du Secrétaire général (A/64/312)

Projets de résolution (A/64/L.5, A/64/L.13, A/64/L.14 et A/64/L.15)

Le Président (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale va examiner un point de l'ordre du jour d'une grande importance pour l'ONU, à savoir la culture de paix. Le message fondamental de l'ONU consiste à encourager une culture de paix qui appelle à rejeter la violence et à prévenir les conflits par le dialogue et les négociations. Le préambule de la Charte des Nations Unies énonce la détermination des États

Membres « à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ».

La culture de la paix est fondée sur le respect des droits de l'homme, la démocratie et la tolérance, la promotion du développement, l'éducation au service de la paix, la libre circulation de l'information et une plus grande participation des femmes, dans le cadre d'une démarche intégrée visant à prévenir la violence et les conflits. Malheureusement, la discrétion avec laquelle l'ONU promeut la culture de la paix est souvent éclipsée par des conflits violents qui exigent une attention immédiate.

Au début du débat général, j'ai proposé que nous réfléchissions à un dialogue entre les civilisations et au multilatéralisme dans l'optique d'un renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la réalisation du développement. Après des années de méfiance croissante entre les civilisations, je suis encouragé par les appels lancés de nouveau en faveur du dialogue et du respect mutuel. Je suis profondément convaincu que le dialogue entre les civilisations les enrichit et leur permet d'évoluer. Il faut respecter la diversité des cultures et des religions afin de prévenir les conflits et de favoriser la paix. Dans ce contexte, je salue les nombreuses initiatives prises ici à l'ONU et entre les États Membres sur le dialogue entre les religions et entre les civilisations.

La célébration de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde approche de son terme. L'Assemblée est saisie du rapport du Directeur général de l'UNESCO (voir A/64/312) sur les progrès réalisés à ce jour, dans lequel figurent d'autres recommandations sur la question. La crise économique et financière mondiale grève les investissements dans l'éducation, la culture et le développement partout dans le monde. Nous ne pouvons pas laisser cet état de choses affaiblir les efforts que nous déployons pour renforcer la culture de la paix. Nous devons tout particulièrement faire connaître aux enfants du monde les autres cultures et les autres religions afin qu'ils puissent voir l'humanité commune qui sous-tend toutes nos différences.

L'encouragement d'une culture de la paix et la promotion de la tolérance ne doivent pas être limités au présent débat, mais doivent guider tous nos débats ici, à l'Assemblée générale. Je propose donc d'organiser au début de l'année prochaine un débat thématique informel sur le dialogue entre les civilisations, les

religions et les cultures. Je me réjouis à la perspective de travailler avec les États Membres pour stimuler un débat animé et apporter de nouvelles perspectives sur cette importante question.

Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.5.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'agréable déclaration liminaire que vous avez faite sur le point 49 de l'ordre du jour, « Culture de paix ».

J'ai le privilège de présenter, au nom de ses coauteurs, le projet de résolution intitulé « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde 2001-2010 », publié sous la cote A/64/L.5, en date du 3 novembre 2009. Depuis la présentation du projet de résolution, les 46 pays suivants se sont joints à la liste des coauteurs : Angola, Azerbaïdjan, Bahamas, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Comores, Costa Rica, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Gabon, Guatemala, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Jamaïque, Liban, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Singapour, Soudan, Swaziland, Tadjikistan, Togo, Turquie, Turkménistan, Uruguay et Viet Nam.

Chaque année depuis 2001, ce projet de résolution a été présenté et adopté par consensus, preuve de la volonté de l'ensemble de la communauté mondiale de rendre le monde plus sûr pour les générations futures.

La culture de paix est un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements et de modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits par la voie du dialogue entre les personnes, les groupes et les nations. Nous sommes convaincus qu'un ordre mondial fondé sur une culture de paix favorisera la réalisation des objectifs de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous attachons un grand prix aux principes de la tolérance, du respect de la diversité, de la démocratie et de la compréhension. Ces idéaux ont été avalisés par les États Membres dans la résolution intitulée « Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix » (résolution 53/243) en 1999. Le Bangladesh a eu le privilège d'orienter le processus.

Alors que nous arrivons au terme de la Décennie internationale d'une culture de paix, nous devons commencer à faire le bilan de ce que nous avons réalisé depuis le début de cette décennie. Je crois que cet exercice décennal a eu un certain effet sur notre psychisme tandis que nous nous efforçons de faire du monde un monde pacifique pour notre avenir, les enfants.

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont apporté et continuent d'apporter leur contribution à la promotion d'une culture de paix. Nous remercions tout particulièrement l'UNESCO, l'organisme chef de file qui a exécuté des programmes en vue de promouvoir cette idée dans le monde entier. Universitaires et médias ont en l'occurrence un rôle important à jouer. Nous devons faire participer les jeunes à ce processus, et les enfants aussi. Nous devons d'abord les écouter et ensuite prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer leurs existences.

Il n'y a pas eu de grands changements dans le projet de résolution de cette année sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010. Nous avons ajouté un nouvel alinéa et deux nouveaux paragraphes. Dans le nouvel alinéa, nous nous sommes félicités de la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion en tant que membre du Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF et prochain président du Bureau pour l'assurer de tout notre appui dans l'exercice de ses activités.

Un des deux nouveaux paragraphes, le paragraphe 11, fait mention de l'initiative du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement durant l'Exposition mondiale qui doit se tenir à Shanghai en 2010. À notre avis, il faut mettre à profit de telles manifestations de grande envergure pour promouvoir l'idée d'une culture de la paix. Dans l'autre nouveau paragraphe, le paragraphe 17, nous prions le Secrétaire général de préparer un rapport analytique sur les activités menées au cours des 10 dernières années par l'UNESCO et les autres entités des Nations Unies, les États Membres et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, pour promouvoir et mettre en œuvre le Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Je crois que le rapport suffira au

cas où on nous demanderait ce que nous avons accompli ces 10 dernières années.

Immédiatement après l'indépendance du Bangladesh en 1971, le père de la nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, a mené une politique de main tendue à tous, et de haine envers personne, dans la conduite des relations internationales du pays. Ce principe nous a toujours guidés lorsqu'il a fallu établir des relations avec les pays du monde entier, notamment avec nos voisins. Nos Casques bleus mettent leur vie en jeu dans différentes parties du monde et dans des circonstances difficiles pour que la paix soit. Ils portent aussi dans leur cœur l'idée d'une culture de la paix et la mettent en application. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, nous nous acquittons de nos responsabilités. Nous sommes convaincus qu'une culture de la paix est la clef d'une paix durable dans les sociétés sortant d'un conflit. Même dans les sociétés qui vivent en état de paix ou dans une paix précaire, nous devons nourrir cette idée de manière que personne ne pense à rompre cette paix.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance à tous les États Membres qui ont fait preuve de leur solidarité en parrainant cette résolution annuelle au cours des neuf dernières années. Ils étaient 124 coauteurs l'année dernière et j'espère que le nombre en sera encore plus élevé cette année. L'augmentation du nombre des coauteurs d'année en année est une source de grand encouragement pour la Mission du Bangladesh auprès des Nations Unies.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Turquie, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.14.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport sur le dialogue, l'entente et la coopération entre religions et cultures au service de la paix (A/64/325), qui met en lumière les activités menées par le système des Nations Unies et donne un aperçu des initiatives régionales et mondiales prises dans ce domaine.

Les Premiers Ministres de Turquie et d'Espagne ont lancé l'initiative Alliance des civilisations en 2005 afin de galvaniser l'action internationale contre l'intolérance et l'extrémisme par la voie du dialogue et de la coopération entre religions et cultures. L'initiative répond à la nécessité d'un effort concerté de la communauté internationale pour combler les écarts,

dépasser les préjugés, les perceptions erronées et la polarisation entre différentes cultures. Depuis lors, l'Alliance a fait de grands progrès en passant à l'étape de la mise en œuvre et en renforçant sa base institutionnelle. Aujourd'hui, nous nous réjouissons de voir que l'Alliance est dotée d'une structure qui propose des solutions et des projets concrets.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a placé cette initiative sous son égide depuis le tout début. Ses contributions et son rôle de chef de file ont en fait contribué grandement aux progrès accomplis par l'Alliance en si peu de temps. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Haut-Représentant, M. Jorge Sampaio, dont le dévouement a contribué pour une grande part au développement de l'initiative. Aujourd'hui, le nombre de pays et d'institutions représentés dans le Groupe des Amis a dépassé la centaine et nous pensons que chaque pays du Groupe est maintenant coauteur de l'initiative. Cela reflète la volonté de paix et d'harmonie mondiales de la communauté internationale.

Nous croyons que nul n'a le monopole des initiatives pour le dialogue sur les questions d'ordre culturel et religieux. Nous sommes tous membres d'une famille œuvrant en faveur d'une même noble cause. Dans ce contexte, nous nous félicitons des initiatives comparables qui complètent l'action de l'Alliance. Nous sommes heureux que des institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations multilatérales se montrent activement intéressées par l'Alliance. À cet effet, nous apprécions le rôle joué par l'UNESCO et nous sommes sûrs que l'UNESCO et sa nouvelle Directrice générale, M^{me} Irina Bokova, continueront d'être d'importants partenaires de l'Alliance.

Le premier Forum de l'Alliance des civilisations, qui a eu lieu à Madrid en janvier 2008, a été une étape importante pour cette initiative. Le Forum a permis le lancement de nombre de projets et de mécanismes et donné à l'Alliance l'occasion de conclure des accords de partenariat avec plusieurs organisations internationales. Le deuxième Forum, qui a eu lieu à Istanbul en avril 2009, a constitué réellement un autre jalon pour l'Alliance. Le Forum a permis que se forme un puissant réseau de dirigeants mondiaux, de chefs d'organisations internationales, d'entreprises et de responsables de médias, de la société civile et de groupes de jeunesse. Cet événement qui encourage l'action a fourni aux participants une plate-forme

internationale unique en son genre où développer des initiatives conjointes et forger des partenariats. Le succès du Forum d'Istanbul confirme que l'Alliance a achevé sa phase d'institutionnalisation et qu'elle est maintenant prête à réaliser ses objectifs.

Le troisième Forum aura lieu à Rio de Janeiro les 28 et 29 mai 2010. Nous tenons à remercier à cette occasion le Gouvernement brésilien d'accueillir ce forum. La dimension mondiale de l'Alliance s'enrichira des expériences latino-américaines en matière de diversité culturelle. Nous tenons également à remercier le Qatar et l'Autriche de leurs offres d'accueillir les forums ultérieurs en 2011 et 2012.

Les plans nationaux et les stratégies régionales sont à notre avis d'importants outils de réalisation des objectifs de l'Alliance. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière à l'intégration de ces objectifs dans les programmes nationaux dans le cadre de la mise en œuvre de plans nationaux. La troisième réunion des coordinateurs, qui sera organisée à Rabat les 10 et 11 novembre 2009 par l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture, sera encore une autre occasion de promouvoir un plus grand contrôle national des objectifs de l'Alliance.

Je voudrais souligner l'importance des stratégies régionales dans la création de synergies entre différentes parties concernées. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'approbation de la stratégie régionale pour l'Europe du Sud-Est à Sarajevo en décembre.

En tant que coauteurs, la Turquie et l'Espagne pensent qu'il est opportun maintenant pour l'Alliance, après les progrès concrets faits sur le terrain, de bénéficier de l'appui et de la reconnaissance de l'Assemblée générale. Voilà pourquoi nous avons préparé un projet de résolution ciblé et équilibré à soumettre à l'examen des États Membres, et nous espérons vivement qu'il sera adopté par consensus.

J'ai donc le plaisir de présenter à l'Assemblée le projet de résolution sur l'Alliance des civilisations, publié sous la cote A/64/L.14. Le préambule du projet de résolution soumis à l'Assemblée reflète le langage accepté par tous de l'un des documents les plus pertinents produits par l'ONU au cours des quelques années passées, à savoir le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter une révision orale du quatrième alinéa du préambule,

afin que le rôle de l'UNESCO, en tant qu'un des principaux partenaires de l'Alliance des civilisations, soit fidèlement reflété dans le texte. À cet effet, nous voudrions remplacer les mots « y compris les programmes conduits par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à cet égard » par les mots « et mettant l'accent sur l'important rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à cet égard ».

Le quatrième alinéa du préambule serait donc libellé comme suit :

« *Reconnaissant* l'importance du dialogue interculturel, interconfessionnel et intrareligieux dans la promotion de la tolérance en matière de questions relatives à la religion ou à la croyance, et mettant l'accent sur le rôle important de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture, à cet égard ».

Le projet de résolution est déjà parrainé par 73 États Membres appartenant à tous les groupes régionaux. Je suis heureux d'annoncer qu'en plus de ceux qui sont sur la liste figurant dans le document A/64/L.14, les États Membres suivants ont exprimé leur volonté de parrainer le projet de résolution : Bénin, Bolivie, Bulgarie, Chypre, Congo, Émirats arabes unis, Érythrée, Gabon, Haïti, Honduras, Liechtenstein, Mali, Norvège, République centrafricaine, République de Moldova, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Thaïlande, Togo, Turkménistan, Ukraine et Viet Nam. Cela porte le nombre total des parrains à 96.

Nous sommes encouragés par ce large appui. Nous estimons que cela montre que l'Alliance des civilisations est une noble cause. Nous voudrions exprimer nos remerciements à nos coparrains et nous avons beaucoup d'espoir que le projet de résolution sera accueilli par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne, également pour présenter le projet de résolution A/64/L.14.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : La promotion d'une culture de la paix est l'un des objectifs fondamentaux de l'ONU. Dans la Document final du Sommet mondial de 2005

(résolution 60/1), les chefs d'État ou de gouvernement et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à mener des actions en vue de promouvoir une culture de la paix et du dialogue aux niveaux local, national, régional et international. En outre, à cette occasion, ils ont accueilli avec chaleur l'Alliance des civilisations et reconnu la valeur des différentes initiatives pour le dialogue entre les cultures et les civilisations, y compris le dialogue entre les religions et la coopération pour la paix.

Dans ce contexte, c'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale pour présenter pour la première fois, avec la Turquie, un projet de résolution consacré à l'Alliance des civilisations au titre du point 49 de l'ordre du jour, « Culture de paix ». Permettez-moi de souligner le fait que le projet de résolution publié sous la cote A/64/L.14, avec la petite révision orale faite à l'instant par le représentant de la Turquie, bénéficie de l'appui de près de 100 parrains. Permettez-moi de leur exprimer notre profonde gratitude pour leur appui dans la promotion de ce projet de résolution.

Il y a cinq ans, le 21 septembre 2004, au cours du débat général de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale (voir A/59/PV.4), le Président du Gouvernement espagnol, M. José Luis Rodríguez Zapatero, a proposé l'Alliance des civilisations en vue d'encourager une plus grande compréhension et une plus grande coopération entre nations et peuples de différentes cultures et religions, en tant que moyen de contrecarrer les forces qui nourrissent l'extrémisme et mettent la paix en péril.

Sans tarder, afin de réaliser cet objectif, le Président du Gouvernement espagnol a uni ses efforts à ceux du Premier Ministre de la Turquie, M. Recep Tayyip Erdoğan. Depuis lors, l'Espagne et la Turquie ont travaillé main dans la main pour renforcer l'Alliance des civilisations en tant qu'outil utile, dans le contexte de l'ONU.

M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

Depuis le commencement et malgré les critiques de certains et le scepticisme d'autres, l'Alliance des civilisations a mûri et a développé plus complètement ses objectifs. Elle est devenue une initiative de l'ONU grâce à l'engagement de deux secrétaires généraux qui se sont succédé, M. Kofi Annan et M. Ban Ki-moon, qui ont fait de cette initiative leur initiative propre.

En outre, l'Alliance des civilisations a, en peu de temps, gagné appui et crédibilité, auprès non seulement de la communauté internationale, mais aussi de nombreux acteurs de notre société. Cela est dû en grande partie au fait que l'Alliance a pu identifier les problèmes qui affectent notre coexistence et a comblé un vide pour lequel il n'existait pas d'instrument avant sa création. En quelques années seulement, elle est devenue une plate-forme d'action pour atteindre des objectifs communs tels que le respect, la tolérance, le dialogue, la compréhension et la paix parmi les individus et les peuples de diverses cultures et religions. Elle est fondée sur des valeurs universelles qui gouvernent ses actions et son esprit, inspirée par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, parmi d'autres instruments de base du droit international.

Comme l'a noté le Président du Gouvernement espagnol à la séance d'ouverture du premier Forum de l'Alliance, qui s'est tenu à Madrid en 2008, l'Alliance des civilisations cherche à mobiliser ces grandes majorités de notre société qui veulent vivre en paix. Elle veut aussi aider à empêcher l'utilisation de la diversité à des fins politiques. L'Alliance des civilisations veut aider à lutter contre les propos extrémistes et intolérants de ceux qui prêchent l'idéologie de la haine et de la confrontation en invoquant des conflits culturels et religieux supposés insolubles.

Nous pensons que l'Alliance devrait travailler à travers le dialogue et la coopération interculturelle, afin de créer une atmosphère propice à la réalisation d'objectifs politiques. Nous croyons que l'orientation politique et culturelle, en conjonction avec la capacité d'obtenir des résultats pratiques, représente la valeur ajoutée offerte par cette initiative.

Je voudrais mettre en lumière l'œuvre extraordinaire accomplie par le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, M. Jorge Sampaio. Il travaille sans relâche pour faire de l'Alliance une initiative crédible, solide et dynamique, capable d'obtenir des résultats. Grâce à sa direction avisée, à son engagement et à son dévouement, il a été en mesure de mobiliser des États, des organisations internationales, des représentants de la société civile, les médias, le secteur privé, les dirigeants religieux et d'autres dirigeants, pour travailler en collaboration à atteindre les objectifs de l'Alliance des civilisations. Il suffit de lire les deux rapports annuels que le Haut-Représentant a envoyés au Secrétaire général, et que celui-ci a ensuite transmis

à l'Assemblée générale, pour se rendre compte de l'intense activité menée par l'Alliance des civilisations ces dernières années.

La crédibilité, le respect et la solidité politique de l'Alliance des civilisations sont aussi dus, en grande partie, à l'importance et à l'activité de son Groupe d'Amis. Il dépasse actuellement la centaine de membres, comprenant des États et des organisations internationales, ce qui montre bien l'importance politique de cette initiative.

La nomination de points de contact pour l'Alliance par les membres du Groupe des Amis a permis de créer un vaste réseau actif de contacts. Demain même se réuniront à Rabat plus de 70 points de contact désignés afin de mettre en commun leurs idées et propositions. De même, l'adoption de plans nationaux de la part des États permet de promouvoir l'intégration des objectifs de l'Alliance aux politiques publiques au niveau national.

En ce qui concerne la collaboration avec les organisations internationales, l'Alliance entretient un programme de travail chargé et a développé, avec nombre d'entre elles, des accords de collaboration de divers types. Je voudrais souligner, en particulier, le rôle prépondérant d'organisations comme l'UNESCO, dont les programmes et activités sur le plan de la coopération culturelle sont d'une valeur inestimable pour l'Alliance.

Dans un tout autre domaine, il convient de mettre en relief la tenue des réunions du Forum de l'Alliance des civilisations, d'abord à Madrid en 2008, puis à Istanbul cette année. Dans ces forums, les représentants des États et des organisations internationales se sont retrouvés, sous une forme novatrice et dynamique, aux côtés de représentants de la société civile, du secteur privé et des médias, entre autres. En outre, les Forums de l'Alliance ont permis de lancer des initiatives, projets et activités concrets qui sont à présent pleinement fonctionnels. Notre prochaine rencontre se tiendra au Brésil, à Rio de Janeiro, en mai 2010, montrant ainsi clairement l'esprit d'universalité qui imprègne et domine l'Alliance. Les offres du Qatar et de l'Autriche d'accueillir les prochaines réunions du Forum, en 2011 et 2012 respectivement, nous remplissent de satisfaction car elles garantissent la continuité de l'initiative dans les années à venir.

Un autre aspect que je voudrais souligner est la dimension régionale de l'Alliance des civilisations. La prochaine Conférence de Sarajevo, qui se tiendra en

décembre prochain, permettra de jeter les bases du développement d'une stratégie régionale pour l'Europe du Sud-Est, dans le cadre de l'Alliance des civilisations. La Conférence aura pour but d'échanger les expériences et de promouvoir l'adoption d'initiatives et de projets qui permettent de progresser dans la compréhension, la tolérance, le dialogue et la coopération interculturelle et œcuménique, afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits dans une zone du continent européen qui avait justement grand besoin d'une initiative de ce genre. En outre, il faut saluer les travaux menés par les gouvernements, les organisations internationales et la société civile en Méditerranée et en Amérique latine, car ils ajoutent au développement de la dimension régionale de l'Alliance.

Au vu de la croissance et du potentiel de l'Alliance des civilisations, nous considérons, de concert avec la Turquie, qu'il est temps pour l'Assemblée générale de renouveler son appui enthousiaste à l'initiative, par l'adoption du projet de résolution que nous présentons aujourd'hui. Comme l'a rappelé le Secrétaire général dans sa lettre du 23 juin 2009, par laquelle il envoyait au Président de l'Assemblée le rapport du Haut-Représentant (A/63/914), l'Alliance des civilisations a été créée, sous les auspices de l'ONU, à l'initiative des Gouvernements espagnol et turc, pour parer aux divisions et à la polarisation qui sévissent entre les sociétés et au sein de chacune d'elles. L'Alliance des civilisations entend être un instrument de diplomatie préventive qui œuvre à la réduction des tensions et l'établissement de ponts entre les différences culturelles.

Pour terminer, je tiens à adresser nos remerciements à tous les coauteurs du projet de résolution et à exprimer notre espoir que ce projet puisse être adopté par consensus par l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines pour qu'il présente le projet de résolution A/64/L.15.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : Je souhaite d'entrée de jeu dire à quel point nous nous sommes réjouis de noter, dans la déclaration liminaire faite par le Président de l'Assemblée générale, au titre du point 49 de l'ordre du jour, sa décision de convoquer l'année prochaine un débat thématique

informel sur le dialogue entre les civilisations, religions et cultures. Nous le remercions de cette décision fort sage, qui renforcera toutes les initiatives relatives à la culture de paix.

J'ai l'honneur et le privilège unique de présenter, au nom du Pakistan et des Philippines, principaux coauteurs, ainsi que des autres auteurs, le projet de résolution A/64/L.15, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », au titre du point 49 de l'ordre du jour, « Culture de paix ». Ce n'est qu'une modeste contribution de notre part aux efforts collectifs et mondiaux visant à mettre fin à la culture de la haine, de la violence, de la méfiance, de l'intolérance et de l'incompréhension culturelle et religieuse qui frappe encore de nombreuses parties du monde, et à la remplacer par un monde et une civilisation d'amour, d'entente, de respect, de tolérance, d'harmonie et de paix. Cette vision s'inspire de l'un des objectifs contenus dans la Charte des Nations Unies, à savoir pratiquer la tolérance et vivre en paix dans un esprit de bon voisinage. C'est la reconnaissance du plan divin pour un monde constitué d'une seule famille humaine. C'est l'expression de notre fidélité au premier paragraphe de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix.

Le projet de résolution est une actualisation de la résolution 63/22, qui porte le même titre, et que l'Assemblée générale a adoptée l'année dernière par consensus. Je voudrais brièvement souligner les nouveaux éléments du projet de résolution A/64/L.15.

Premièrement, je tiens à rappeler que, dans la résolution 63/22, l'Assemblée générale invitait l'UNESCO, en consultation avec les États Membres, à jouer un rôle de premier plan dans les préparatifs de la célébration de l'Année internationale du rapprochement des cultures, en 2010. À ce propos, nous nous félicitons de la décision prise par la Conférence générale de l'UNESCO, le 23 octobre 2009, d'approuver le plan d'action pour la célébration de l'Année internationale du rapprochement des cultures, en 2010. Dans notre projet de résolution, nous encourageons l'UNESCO, ainsi que les États Membres de l'ONU, les autres organisations et institutions, et la société civile, à se joindre à la célébration de l'Année pour témoigner de notre ferme engagement au dialogue

de paix entre les religions, les cultures et les civilisations. Nous demandons également au Secrétaire général d'organiser un événement spécial pour lancer la célébration de l'Année.

Deuxièmement, nous félicitons le Secrétariat d'avoir créé un point de contact relatif aux questions des rapports entre les religions, les cultures et les civilisations dans le but d'exécuter son mandat avec compétence. Dans le même temps, nous reconnaissons qu'il importe pour lui de maintenir son interaction et sa coordination avec les entités compétentes du système des Nations Unies, et de coordonner leurs contributions aux processus intergouvernementaux élargis relatifs au dialogue interconfessionnel et interculturel, à la compréhension et à la coopération pour la paix. Étant donné que les processus de dialogue interconfessionnel se multiplient dans le monde entier, notamment aux niveaux national, régional et interrégional, et que l'interaction se renforce entre les institutions de l'ONU et les groupes confessionnels, ce qui en fait des partenaires indispensables à l'exécution de leurs mandats respectifs, le point de contact du Secrétariat accomplirait ses tâches plus efficacement s'il disposait de l'autonomie nécessaire.

Troisièmement, nous lançons un appel à la poursuite des travaux sur la proposition visant à déclarer une décennie des Nations Unies pour le dialogue et la coopération interreligions pour la paix. Elle a été réclamée par la société civile, et son fer de lance a été une coalition de plus de 60 organismes religieux et organisations multiconfessionnelles attachés au respect des valeurs. Cette coalition représente toutes les traditions confessionnelles mondiales, qui unissent des millions de leurs fidèles dans le monde entier.

La pluralité grandissante des initiatives spirituelles et religieuses qui cherchent à réaliser la paix et l'harmonie dans le monde représente une avancée vers l'ouverture de nos frontières à toutes les parties pertinentes. La décennie des Nations Unies qui a été proposée réunirait donc diverses initiatives et activités autour d'un ensemble précis d'objectifs communs adoptés essentiellement par l'ONU : la paix, le développement et la promotion de la dignité humaine.

Quatrièmement, nous demandons au Président de l'Assemblée générale, conformément à l'une des priorités de sa présidence, d'organiser un débat thématique interactif sur la compréhension entre les

religions, les cultures et les civilisations, et d'inviter les dirigeants des principales religions mondiales et les représentants d'organisations à caractère confessionnel à y participer.

Cinquièmement et enfin, nous célébrons cette année l'Année internationale de la réconciliation, conformément à la résolution 61/17 adoptée par l'Assemblée générale en réaction à la nécessité urgente de créer des processus de réconciliation dans les pays et les régions du monde qui ont traversé ou traversent encore des conflits ayant divisé leur société. Ce processus pourrait s'appuyer sur des mécanismes tels que le dialogue entre adversaires, qui deviendrait un élément essentiel des processus de paix et de réconciliation.

La réconciliation est le thème récurrent de notre projet de résolution mis à jour. Nous ne devons pas laisser cette Année internationale de la réconciliation devenir un épisode sans importance pour l'avenir. Nous devons assurer un suivi de ces travaux, du fait de l'importance que revêt la réconciliation dans la vie des pays, mais également dans nos vies individuelles et personnelles.

Notre projet de résolution appelle donc les États Membres de l'ONU, après la célébration en 2009 de l'Année internationale de la réconciliation, à continuer de promouvoir la réconciliation pour contribuer à réaliser une paix et un développement durables, grâce à des mesures de réconciliation telles que le pardon et la compassion.

Beaucoup d'entre nous prient quotidiennement d'être pardonnés autant qu'ils pardonnent aux autres. Il ne peut y avoir de réconciliation sans pardon et sans compassion. Je voudrais cependant insister sur le fait que le pardon et la compassion ne doivent jamais excuser l'injustice. Il ne peut y avoir de pardon sans dialogue. Il ne peut y avoir de dialogue sans respect et sans compréhension mutuelle.

Je termine en soulignant que l'ONU doit rechercher la paix en suivant deux voies séparées mais parallèles : la voie politique, par l'intermédiaire des outils politiques, et la voie religieuse, par l'intermédiaire du dialogue interconfessionnel ou interreligieux. Ce dialogue nous donnera la force interne qui nous permettra de trouver une formule plus rapide et plus sûre pour construire un monde de liberté, de justice et de paix, et une civilisation basée sur l'amour, donnant ainsi vie au monde qu'envisageait le

Psalmist – un monde où se rencontreront l'amour et la vérité et où s'uniront la justice et la paix.

Étant donné que les religions sont unies par une foi constante – une foi en un Dieu unique, saint, immortel et souverain –, ce dialogue interconfessionnel a une force intrinsèque que ne peut fournir aucun gouvernement. Ce pouvoir peut fortifier notre foi, unir les peuples de différentes religions et cultures et leur permettre de mieux se comprendre, de faire preuve d'une plus grande humilité et d'oublier leur fierté, leur haine, leur colère et leur intolérance. Il nous redonne espoir en temps de crise. J'appelle donc une fois encore, au nom de tous les parrains de notre projet de résolution, à l'adoption du projet par consensus, après la tenue des consultations nécessaires, comme nous le faisons chaque année depuis 2004.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter également le projet de résolution A/64/L.15.

M. Sial (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix » nous remémore l'engagement pris par nos frères et sœurs il y a 64 ans, aux termes de la Charte des Nations Unies, de pratiquer la tolérance, de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, d'unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, de promouvoir le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

L'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur une culture de la paix le 13 septembre 1999 (résolution 53/243) pour réaffirmer ces objectifs et entrer dans une ère nouvelle d'espoir et de coexistence pacifique. La Déclaration comporte un ensemble de valeurs, d'attitudes et de comportements. Elle se base sur les principes de la coopération multilatérale conformes à la Charte des Nations Unies, sur le respect de la vie, l'élimination de la violence ainsi que sur la promotion et la pratique de la non-violence grâce à l'éducation, au dialogue et à la coopération, et la volonté de parvenir à un règlement pacifique des différends.

Les religions et les cultures partagent un ensemble commun de valeurs universelles. Les concepts de paix, de tolérance, d'égalité, de partage et de respect de l'humanité sont le message essentiel que véhiculent toutes les religions. En conséquence, la religion et la culture ne doivent pas devenir les sources de division qui sont parfois décrites dans le contexte de

la vie contemporaine. Nous devons chérir l'unité et l'indivisibilité du genre humain et de l'ensemble de l'humanité, quelles que soient notre religion ou notre culture.

Tout au long de l'histoire, l'avidité et l'intérêt personnel ont créé des inégalités et des tensions entre les sociétés. Cela débouche à terme sur des situations de conflit. Le conflit ne peut être évité que si les parties concernées se comprennent, ont un esprit de partage, consentent à des sacrifices et établissent un dialogue. Nous sommes conscients que la paix ne peut être instaurée sans dialogue. Le défi que nous devons relever quotidiennement est de remplacer la peur par l'acceptation, le harcèlement par la tolérance et la haine par le respect. La coopération – et non le choc des civilisations – doit être le paradigme de nos entreprises collectives. La promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération entre les religions et les cultures est l'élément indispensable qui nous permettra de lever le voile de l'ignorance, des conceptions erronées et des préjugés qui sont malheureusement devenus omniprésents ces derniers temps.

Dans le monde d'aujourd'hui, on n'insistera jamais trop sur la nécessité d'établir un dialogue interconfessionnel, de coopérer et de vivre en harmonie dans le contexte des différends actuels en matière de politique et de sécurité.

Les multiples crises financière, pétrolière et alimentaire n'ont fait que creuser davantage le fossé qui nous sépare. Pour rendre notre monde meilleur, nous devons tous partager cette responsabilité de réaffirmer et de propager nos valeurs communes de paix, de tolérance, d'égalité, de partage et de respect pour l'humanité.

Le Pakistan reconnaît pleinement la nécessité croissante de promouvoir l'harmonie religieuse et culturelle, et le dialogue interconfessionnel. Nous avons pris plusieurs initiatives importantes pour promouvoir le dialogue et la compréhension entre les diverses croyances et religions au niveau national et dans tous les forums internationaux, y compris le projet de résolution que nous avons élaboré avec les Philippines, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/64/L.15).

Je suis convaincu que, comme cela a été le cas aux sessions précédentes, ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale. D'une

certaine manière, les membres de la communauté internationale affirmeront ainsi leur engagement commun à poursuivre les objectifs de compréhension universelle, d'harmonie et de paix, ainsi que de sécurité et de prospérité entre toutes les nations et tous les peuples de toutes religions et cultures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.13.

M. Sangqu (Afrique du Sud) : Au nom du Gouvernement et du peuple sud-africains, j'ai l'honneur et le privilège de présenter le projet de résolution A/64/L.13 qui proclame le 18 juillet, jour de l'anniversaire de Nelson Mandela, Journée internationale Nelson Mandela. Je présente ce projet de résolution au nom de tous les auteurs mentionnés dans le document A/64/L.13, et je remercie ces pays de s'être portés coauteurs du projet de résolution et de l'avoir appuyé. En particulier, je voudrais remercier les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés pour avoir appuyé cette initiative et y avoir souscrit.

Depuis la publication de ce document, les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet de résolution : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bulgarie, Cambodge, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, France, Grèce, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchad et Turkménistan. Le nombre total des coauteurs dépasse donc 160. Nous les remercions tous.

Le 18 juillet 2009, des millions de personnes dans le monde entier ont consacré 67 minutes ou plus de leur temps à servir la communauté, inspirées par la vie de Nelson Mandela. À leur tour, les actions de ces millions de personnes, hommes, femmes et jeunes de tous les coins du monde et de toutes les catégories sociales, nous ont inspiré à présenter ce projet de résolution à l'Assemblée générale.

Pendant les jours sombres de l'apartheid, Nelson Rolihlahla Mandela a dit « Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des

autres ». Quand les chaînes de l'apartheid ont été brisées dans notre pays, il a incarné ces mots, en prouvant que les vainqueurs et les vaincus pouvaient vivre en paix. La façon dont Mandela a dirigé l'Afrique du Sud pendant les moments les plus difficiles et les plus triomphants de son histoire suffit pour faire de lui un héros qui figurera toujours dans nos livres d'histoire.

Néanmoins, son héritage va bien au-delà de cet aspect. À travers ses actions et sa personnalité extraordinaires, il est devenu une référence morale qui peut nous inspirer tous. En effet, Mandela est une icône internationale et un symbole d'espoir pour tous ceux qui sont opprimés et marginalisés à travers le monde. Il a consacré sa vie au service de l'humanité et a beaucoup contribué à la promotion de la culture de la paix dans le monde entier. Nelson Mandela a travaillé inlassablement pour lutter pour la démocratie et pour promouvoir et protéger les droits de l'homme au niveau international. La contribution de Nelson Mandela au règlement des conflits, à la réconciliation, aux droits des enfants et à l'amélioration des conditions de vie des pauvres est reconnue partout dans le monde. Il a reçu de nombreux prix et récompenses, y compris le prix Nobel de la paix. Mais même dans ces moments où on lui a rendu tant d'hommages, il a continué à faire preuve d'altruisme. On se souviendra par exemple qu'il a dédié son prix Nobel de la paix à « tous les braves citoyens de mon pays, noirs ou blancs, qui ont tant souffert et ont subi tant d'épreuves ».

Nelson Mandela est devenu l'un des plus grands dirigeants qui ont soutenu et promu sans relâche les idéaux des Nations Unies. Tout au long de sa vie, Nelson Mandela a incarné les idéaux des Nations Unies, représentés par la victoire de l'unité sur la division et la victoire de la négociation sur l'affrontement.

Peut-être la seule manière adéquate de rendre hommage à ce grand homme est-elle de se remémorer sa vie publique et politique. Aussi, qu'il me soit permis de donner une idée de Nelson Mandela à travers ses propres paroles.

Le 20 avril 1964, lors de son procès à Rivonia pour trahison, parce qu'il avait pris la tête de la lutte de l'African National Congress contre l'État d'apartheid, Nelson Mandela a parlé pendant des heures en présentant sa propre défense, bien conscient qu'il pouvait être condamné à la peine de mort. Il a dit :

« J'ai lutté contre la domination des Blancs et la domination des Noirs. J'ai chéri les idéaux d'une société démocratique et libre dans laquelle toutes les personnes vivent ensemble dans l'harmonie et disposent de chances égales. C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et que j'espère atteindre. Mais c'est aussi un idéal pour lequel je suis prêt à mourir si nécessaire. »

Quand il fut libéré après 27 ans d'incarcération brutale et inhumaine, Nelson Mandela s'est adressé au peuple sud-africain en ces termes :

« Je me tiens ici devant vous, non en tant que prophète mais en tant que votre humble serviteur, vous, le peuple. Ce sont vos sacrifices inlassables et héroïques qui m'ont permis d'être ici aujourd'hui. Pour cette raison, je place entre vos mains les années qui me restent à vivre. »

Ce jour-là, il regrettait néanmoins quelque chose. Il y avait tellement de journalistes, de cameramen et de fidèles amis autour de lui quand il est sorti de prison qu'il n'a pas eu l'occasion de dire au revoir aux agents de la prison, qu'il appréciait beaucoup parce que pendant si longtemps, ils avaient constitué le seul lien qui le reliait à l'humanité.

Le 10 mai 1994, après avoir prêté serment en tant que premier Président élu démocratiquement dans une Afrique du Sud libre, la tête haute, devant la foule à Pretoria, Nelson Mandela a déclaré : « Le moment de guérir les blessures est venu. Le moment de combler le gouffre qui nous sépare est venu. Le moment de construire est venu. »

Après avoir décidé de se retirer de ses charges publiques, Mandela a pris la parole devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 21 septembre 1998 pour la dernière fois. Il a déclaré que les maux sociaux du monde n'étaient pas le résultat inéluctable des forces de la nature ou d'une malédiction divine, mais la conséquence de décisions que des individus ont prises – ou refusé de prendre –, et il a exhorté tous ceux qui étaient présents dans cette auguste salle

« à ne pas permettre que l'on prive quiconque de la liberté, comme nous en avons été privés si longtemps; que l'on fasse de personne un réfugié, comme nous l'avons été; que personne ne soit condamné à avoir faim, comme nous l'avons été; que personne ne soit privé de sa dignité humaine, comme nous l'avons été ». (A/53/PV.7, p. 17)

Il a alors poursuivi en ces termes :

« Alors l'histoire et les milliards d'êtres humains dans le monde proclameront que nous avons raison de rêver et que, grâce à nos efforts, nos rêves se sont concrétisés. » (*Ibid.*)

Nelson Mandela n'est ni un dieu ni un saint. C'est tout simplement un homme qui a agi d'une façon un peu plus sage, plus forte et meilleure que nous. Ceci apparaît clairement dans sa biographie, *Un long chemin vers la liberté* :

« J'ai pris ce long chemin vers la liberté. J'ai essayé de ne pas vaciller, j'ai fait des faux-pas en cours de route. Mais, j'ai découvert qu'après avoir escaladé une haute colline, on s'aperçoit qu'il reste beaucoup d'autres collines à monter. Ici, j'ai pris le temps de me reposer, de jeter un coup d'œil sur la vue glorieuse qui m'entoure, de voir le chemin que j'ai parcouru. Toutefois, je ne peux pas me reposer longtemps, parce que la liberté s'accompagne de responsabilités, et je n'ose pas m'attarder, parce que je n'ai pas encore achevé mon long voyage. »

C'est dans cet esprit que nous, peuple d'Afrique du Sud, nous engageons à travailler ensemble pour relancer la philosophie de l'*ubuntu* dans le but de créer une société meilleure pour tous et de faire une contribution positive à l'humanité, en nous basant sur la compassion, l'humilité, le respect, le pardon et l'unité.

L'adoption de ce projet de résolution par l'Assemblée générale devrait nous rappeler sans cesse que nous devons répondre à la question posée par Nelson Mandela à cette Assemblée :

« Le grand défi de notre époque, que doit relever l'Organisation des Nations Unies, est de trouver une réponse à cette question : "Étant donné l'interdépendance des nations du monde, que pouvons-nous faire et que devons-nous faire pour assurer partout dans le monde la démocratie, la paix et la prospérité?" » (A/49/PV.14, p. 9)

Nous espérons que l'ensemble des Membres de l'ONU appuieront et parraineront le projet de résolution dont nous sommes saisis et que, chaque année à partir de 2010, l'ONU et les milliards de personnes qui sont représentées ici célébreront la Journée internationale Nelson Mandela le 18 juillet. Ce faisant, l'orientation morale fixée par Nelson Mandela sera plus nette et plus visible de sorte que nous

pourrons la suivre avec facilité alors que nous nous efforçons dans cette enceinte à réaliser le rêve pratique de Nelson Mandela. *Halala, Madiba, Halala.*

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Chaque génération n'a pas toujours la chance d'être témoin de l'émergence d'une personnalité d'une envergure internationale qui a fortement influencé la vie d'individus dans le monde entier. L'Union européenne tient à rendre hommage à Nelson Rolihlahla Mandela pour ses impressionnants accomplissements personnels. C'est un homme qui a fini par symboliser le triomphe de l'espoir sur le désespoir, de la justice sur l'oppression et de la paix sur le conflit.

L'incroyable histoire de Nelson Mandela, marquée par les sacrifices personnels qu'il a consentis et l'œuvre qu'il a accomplie pour l'Afrique du Sud, est bien connue de toutes les personnes présentes dans cette salle et toutes les nations démocratiques s'en souviendront à jamais avec le plus grand respect. Le représentant de l'Afrique du Sud vient de le dire, Nelson Mandela était prêt à mourir pour son idéal d'une société libre et démocratique où toutes les personnes vivent ensemble dans l'harmonie et avec des chances égales. Sa vie a heureusement été longue et il a pu au cours de sa vie réaliser ces idéaux.

La persévérance inébranlable de Mandela et son attachement à ces idéaux et à la vie dans une société libre et démocratique continuent de marquer tous ceux qui dans le monde sont privés de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales. Nous espérons que tous les prisonniers de conscience, où qu'ils soient, seront un jour à même de jouir de la liberté dont ils sont privés et dont Mandela a été privé pendant de trop longues années.

Les efforts déployés par M. Mandela pour instaurer la paix et promouvoir la réconciliation au niveau national ont été, à juste titre, reconnus par la remise des prix les plus prestigieux, y compris le prix Nobel de la paix. Sa lutte pour la justice sociale et ses efforts dans la lutte contre le VIH/sida ont toujours un impact à ce jour. Nous lui rendons hommage pour tout ce qu'il a accompli.

Sa capacité de toucher le cœur des gens ordinaires le distingue également. Nombre d'entre nous se souviennent des longues années d'incarcération de

M. Mandela et nous avons été fortement influencés par l'exemple qu'il nous a montré. Sa dignité et sa compassion face à des défis apparemment formidables ont permis à chacun de réaliser ce qu'un individu et ce que l'humanité dans son ensemble peuvent réaliser.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, dans le cadre du débat général, au titre du point 49 de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix » afin d'exprimer le plein appui du Mouvement à l'initiative visant à déclarer le 18 juillet Journée internationale Nelson Mandela, qui sera célébrée chaque année, tel qu'énoncé dans le projet de résolution A/64/L.13.

De nombreux dirigeants ont changé l'avenir de leurs pays grâce à leur vision, leur engagement et leur détermination, mais peu de dirigeants ont changé le cours de l'histoire. Dans un petit village aux alentours de la ville d'Umtata du Transkei, dans la région Kaffraria de l'Afrique du Sud, le jeune Mandela a découvert le sens de la vie et de la liberté. Prénommé Nelson par son professeur le premier jour de classe, Mandela s'est néanmoins révélé digne de son prénom de naissance, Rolihlahla, que l'on peut traduire par fauteur de troubles.

La promulgation des lois de l'apartheid en 1948 a institutionnalisé l'une des pires formes de discrimination raciale dans l'histoire. Ce n'est donc pas par hasard que Mandela a rejoint les combattants de la liberté de sa patrie dans leur quête de justice et d'égalité. Le prix à payer était élevé mais son sens du but à atteindre a prévalu. Malgré son attachement au départ à la résistance non violente, comme de nombreuses générations en Afrique du Sud qui ont été influencées par les enseignements et les méthodes de Mahatma Gandhi, Mandela a été accusé de trahison et emprisonné pendant cinq ans. Après son acquittement, il n'a pas eu d'autres recours que de se tourner vers la lutte armée contre le régime raciste. Il est devenu chef du « Fer de lance de la nation », la branche armée de l'African National Congress, pour être déclaré coupable de trahison un an plus tard.

La philosophie de vie de Mandela a été façonnée par son séjour à Robben Island, dont il est sorti pour devenir un médiateur, un lauréat du prix Nobel de la paix et le premier Président noir d'Afrique du Sud. Vingt-sept années passées derrière les barreaux ont fait de lui un symbole mondial de résistance au racisme qui continue de vivre pour inspirer les efforts déployés

actuellement dans le monde entier pour éliminer toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance.

Mandela a été l'un des dirigeants du Mouvement des pays non alignés qui ont joué un rôle clef et actif au fil des années sur des questions d'une importance cruciale aux yeux de ses membres, telles que la décolonisation, l'apartheid, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement et la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, lors de leur quinzième sommet tenu à Charm el-Cheikh, ont reconnu le rôle déterminant joué par Mandela à l'appui de la lutte pour la libération, de l'autodétermination et de l'unité de l'Afrique, ainsi que la contribution exceptionnelle qu'il a apportée à l'avènement d'une Afrique du Sud non raciale, non sexiste et démocratique. Ils ont également reconnu les valeurs défendues par Mandela et le dévouement au service de l'humanité, qu'il a manifesté par son action humanitaire dans les domaines du règlement des conflits, des relations entre les races, de la promotion et la protection des droits de l'homme, de la réconciliation, de l'égalité entre les sexes, des droits des enfants et autres groupes vulnérables, et par son aide aux communautés démunies et sous-développées.

Initiative sans précédent, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont adopté à l'unanimité une déclaration spéciale lors du sommet de Charm el-Cheikh, exprimant leur appui et leur solidarité avec la campagne pour la Journée internationale Nelson Mandela. Ils ont appelé les États membres et les peuples du Mouvement des pays non alignés à s'y associer, notamment en mettant 67 minutes de leur temps au service de leur communauté en reconnaissance des 67 années que Madiba a passées au service de l'humanité. Les dirigeants ont souscrit à l'appel visant à déclarer le 18 juillet, l'anniversaire de Madiba, Journée internationale Nelson Mandela et ont demandé que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte un projet de résolution à cet effet à sa soixante-quatrième session.

L'humanité a souffert de nombreuses maladies sociales qui ont, hélas, été très souvent liées à la race, à la couleur, au sexe et à la religion, et qui, au cours de l'histoire, ont été à l'origine de nombreuses atrocités. Malgré les mesures sérieuses prises par de nombreux

pays pour mettre en œuvre la Convention relative à l'esclavage et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et malgré les progrès réalisés à ce jour pour donner un caractère universel aux pactes internationaux sur les droits de l'homme, nous continuons de voir se propager de nouvelles formes de sectarisme et de racisme dans le monde. Guidées par la vision et la lutte de Mandela, les délibérations actuelles sur l'élaboration de normes complétant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui se tiennent actuellement au Conseil des droits de l'homme, sont donc d'une importance capitale, car elles contribueraient à rétablir la confiance et à lutter contre toutes les formes de discrimination dans le monde.

Il est en fait nécessaire de compléter nos efforts en vue de mettre en œuvre les engagements communs auxquels nous avons souscrits au titre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen en avril 2009. Nous devons nous employer à éviter que cela ne soit assorti de conditions visant à imposer des notions contestées et sans fondement juridique, qui ne tiennent pas compte des divers systèmes sociaux, culturels et de valeurs des différentes sociétés ou qui lient ces notions à des programmes d'aide au développement. Le Mouvement des pays non alignés pense qu'il sera impossible d'éliminer ces phénomènes négatifs si l'on n'intensifie pas la détermination et l'action de la communauté internationale dans le contexte d'une approche multidimensionnelle, en conjonction avec les efforts que nous déployons pour renforcer les principes démocratiques et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Renforcer la coopération au niveau international pour promouvoir le dialogue, la compréhension mutuelle et une éducation éclairée est tout aussi fondamental et devrait se fonder sur un cadre de partenariat et de coopération entre les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les institutions et associations nationales. Il est crucial à cet égard de poursuivre nos efforts pour promouvoir la liberté d'expression conformément aux engagements que nous avons souscrits au titre des instruments internationaux des droits de l'homme en vigueur de manière à ne pas exacerber les sentiments de haine et de racisme et à encourager les intellectuels et les médias à assumer les responsabilités qui leur incombent pour accroître la sensibilisation, éduquer les

communautés et inverser les tendances qui promeuvent l'intolérance et le conflit.

Le Mouvement des pays non alignés espère vivement que l'ONU proclamera le 18 juillet Journée internationale Nelson Mandela. Le Mouvement espère que la célébration de cette journée non seulement

reconnaîtra l'histoire de ses exceptionnelles qualités de chef, mais aussi rappellera la détermination de la communauté internationale à faire tout le possible pour respecter sa promesse de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui leur est associée et à répandre la culture de paix.

La séance est levée à 18 h 5.